

le Journal du Palais

Du 26 octobre au 1^{er} novembre 2026 - N° 5043

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (98^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Hors-série du Journal du Palais

Une BFC franchement attractive

Cette semaine retrouvez avec votre journal notre Hors-série *S'implanter en Bourgogne Franche-Comté*. À travers le regard de celles et ceux qui entreprennent, investissent et accompagnent les mutations, ce dernier donne à voir une région qui agit, innove et se réinvente, prête à construire l'avenir. **40 Pages**

Les roues du destin

Portrait. Aubin Barillon, Chalonnais d'adoption, trentenaire, a remporté le Marathon des Sables Handi, disputé du 2 au 10 octobre dans le désert marocain. Retour sur le parcours singulier d'un homme qui a fait de son handicap un moteur. **Page 16**

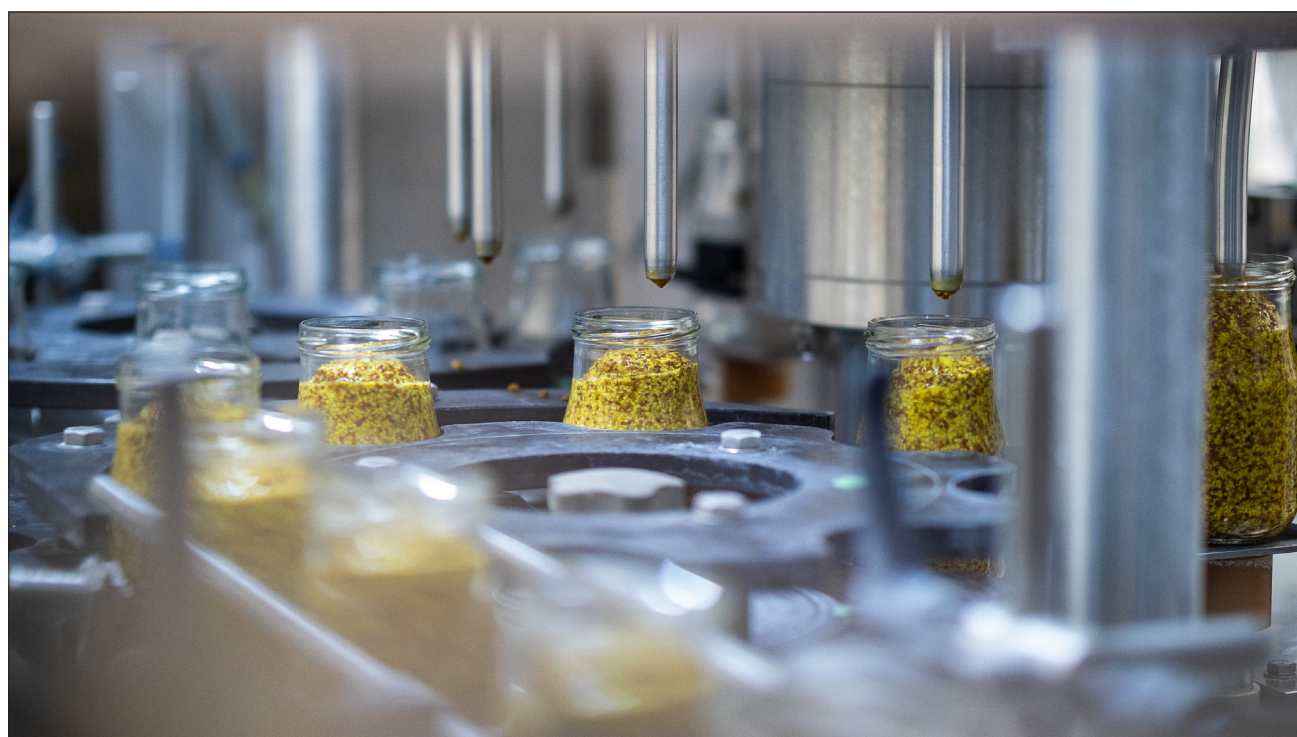
Eco-Tourets boucle la boucle avec Axjo

Créée en avril 2025 à Villeneuve-sur-Yonne, Eco-Tourets vient d'être rachetée par le groupe suédois Axjo. Son fondateur, Maxime Peyronny, conserve la direction de l'activité française, désormais tournée vers la récupération et le réemploi des tourets en plastique recyclé. **Page 4**

7 pages d'annonces légales

Lire les pages 8 à 14

L'été meurtrier pour la moutarde



ANTOINE MARTEL

La recette de la moutarde ? De l'eau (27 %) qui, ajoutée au vinaigre, au sel et aux graines de moutarde broyées, donne le condiment emblématique de notre région. Ajoutons-y 46 % d'eau supplémentaire

pour le nettoyage des lignes de production. Un produit particulièrement sensible à la disponibilité de la ressource donc qui, après un été caniculaire, est encore encadrée en cette fin octobre par les restrictions

réglementaires édictées par la préfecture et contrôlées par la Dreal. Habituellement, Reine de Dijon consomme annuellement 75.000 m³ pour produire ses 45.000 tonnes de moutardes et sauces. Les res-

trictions successives, de 5 % à désormais 25 %, conduisent la directrice générale Marika Zimmermann à alerter sur le manque de visibilité et l'impact sur toute une filière industrielle. **Page 3**

Premier bilan pour Yonne Attractivité

Lancée par neuf fondateurs - le département, les agglomérations d'Auxerre et de Sens, plusieurs communautés de communes, rejointes depuis par l'ensemble des intercommunalités - ainsi que le PETR de l'Avallonnais et le Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay, la nouvelle société publique locale, Yonne Attractivité, a mutualisé les moyens.

Également partenaire du programme régional « Venez vivre en Bourgogne-Franche-Comté », l'Yonne défend l'échelon départemental comme « tour de contrôle » : premier accueil, orientation et accompagnement des candidats à la mobilité, avant relais vers les chargés d'accueil intercommunaux.

Page 5

L'ancien bâtiment Vial renaît grâce à Lumar immobilier. **Page 4**

Business Industries
DIJON

2 & 3 DÉCEMBRE 2026 | DIJON PARC EXPO | 6^{ÈME} ÉDITION

2 JOURS dédiés à L'INDUSTRIE

- ◆ Sous-traitance industrielle
- ◆ Équipements de production
- ◆ Fournitures industrielles
- ◆ Services à l'industrie

RÉSERVEZ VOTRE STAND
info@businessindustries-dijon.com
02 52 41 10 10

www.businessindustries-dijon.com

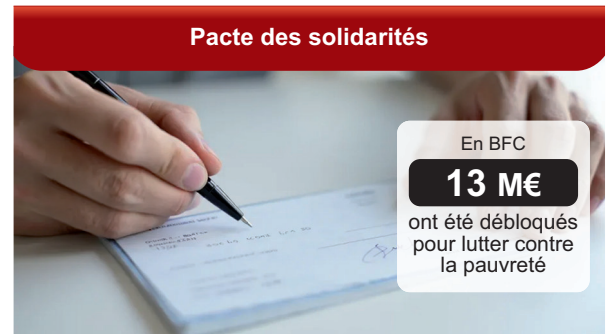
R 28302 - 5042 - 2€



Il se passe plein de choses ici. C'est pour ça qu'on écoute ICI.

ici Bourgogne

Le média qui vit comme nous, ici.



baromètre

Grandes entreprises : une création de valeur peu visible

Les grandes entreprises parlent de plus en plus de création de valeur durable. Pourtant, Selon une étude menée par Agence Mantu, seules 16 % d'entre elles présentent le partage de cette valeur dans leur rapport intégré, contre 39 % en 2020. Seuls 34 % détaillent les compétences représentées au conseil d'administration, 31 % abordent la rémunération des dirigeants, mais seuls 11 % communiquent des montants, rarement mis explicitement en regard de la performance obtenue. 73 % présentent des objectifs opérationnels à trois ans ou plus, tandis que seuls 16 % communiquent une trajectoire financière sur un horizon comparable.

Cancer et retour au travail

À l'occasion d'Octobre Rose, Fasterclass dévoile une étude qui montre que 29 % des salariés ayant eu une maladie grave ont le sentiment d'être regardés différemment à leur retour au travail. Toujours selon cette enquête, 27 % des managers jugent difficile d'accompagner sans donner l'impression de surveiller. Le risque de surprotection est, lui, cité par 11 % des managers et 5 % des salariés. 30 % des managers soulignent la pression de reprendre « comme avant », contre 21 % des non-managers. Au retour d'un cancer, 19 % des salariés privilégient le temps nécessaire pour retrouver son rythme sans pression, contre 18 % des managers. Faire comme si rien ne s'était passé n'est choisi que par 8 % des salariés et 12 % des managers.

Pacte des solidarités en BFC

Même si la région BFC enregistre un taux de pauvreté nettement inférieur à la moyenne nationale (14,2 % contre 15,9 % - la région BFC est au 3^e rang des régions les moins pauvres), elle est impactée comme tout le territoire par les difficultés économiques qui touchent les habitants, notamment les conséquences de la crise pétrolière sur leur pouvoir d'achat. C'est pourquoi, sous l'impulsion de Violaine Démaré, préfète de la région BFC et de la Côte-d'Or, en étroite collaboration avec les huit conseils départementaux, la métropole de Dijon, les acteurs associatifs, économiques et les partenaires institutionnels, l'État déploie une enveloppe inédite de 13 M€ afin de prévenir et de lutter durablement contre la pauvreté sur l'ensemble du territoire, dans le cadre du Pacte des solidarités (2024-2027).

Le projet de Centre de traitement et de régulation des appels de l'Yonne (CTRA89) avance. Une nouvelle étape a été franchie le 30 septembre, avec la réunion d'un comité de pilotage élargi.



Dans l'Yonne, le futur centre des appels d'urgence se précise

Doubs Et si, demain, les différents acteurs de l'urgence travaillaient sous le même toit ? C'est l'ambition portée par le CTRA89. Le projet, piloté par le Département de l'Yonne avec la Préfecture, la Ville d'Auxerre, l'Agence régionale de santé (ARS), le SDIS et le GHT Unyon, doit permettre de réunir sur une même plateforme des professionnels aujourd'hui répartis entre plusieurs structures. Le 30 septembre, les partenaires du projet se sont retrouvés pour faire le point sur son avancement. Une réunion importante alors que la mise en service du futur centre est annoncée pour 2029.

Le principe du CTRA89 est de favoriser une meilleure coordination entre les professionnels grâce à des méthodes de travail communes et des outils communicants. Le futur site doit notamment accueillir le SAMU, les sapeurs-pom-

piers, la médecine libérale et les ambulanciers privés. Mais le projet pourrait aller plus loin que le simple rapprochement des services d'urgence. D'autres acteurs pourraient progressivement rejoindre la plateforme, comme les services d'urgence et d'écoute sociales, le service des routes ou encore la téléassistance. L'objectif est aussi de permettre aux professionnels de mieux connaître les métiers de leurs partenaires et de faciliter les échanges directs.

CINQ SITES ÉTUDIÉS AVANT DE CHOISIR

Depuis le lancement du projet, le Département et ses partenaires ont multiplié les réunions de travail. Plus d'une dizaine de rencontres des groupes thématiques, trois comités techniques et deux comités des décideurs ont déjà permis de préciser l'organisation envisagée.

Les équipes ont également effectué des immersions croisées

au Centre 15 et au CTA-CODIS, ainsi qu'un voyage d'étude à Clermont-Ferrand, où une plateforme commune SAMU-CODIS fonctionne déjà. Cette expérience a conforté l'idée d'un dispositif dépassant le seul rapprochement du 15 et du 18. Place désormais à une étape décisive : l'étude de faisabilité. Cinq sites vont être analysés, avec des entretiens auprès des différents acteurs et une actualisation de leurs besoins. Les contraintes techniques et réglementaires seront également étudiées afin de faire émerger plusieurs scénarios, accompagnés d'estimations financières et de calendrier.

Pour Grégory Dorte, président du Département, l'enjeu est de « faire travailler encore plus étroitement ensemble » ceux qui répondent quotidiennement aux situations d'urgence. Avec un objectif affiché : apporter aux Icaunais une réponse « toujours plus coordonnée et efficace ».

Enzo Beaudet

Salon.

QUATRE EXPOSANTS DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ AU SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL. La 31^e édition du Salon international du patrimoine culturel se tiendra du 29 octobre au 1^{er} novembre 2026. Pendant ces quatre journées dédiées à la préservation et à la transmission du patrimoine, plus de 300 exposants se réuniront au Carrousel du Louvre. Organisé par Ateliers d'Art de France, le salon s'impose comme le rendez-vous européen de référence pour tous les acteurs engagés dans la préservation et la valorisation du patrimoine. En 2026, la thématique de l'édition sera « Patrimoine en lumières ». Qu'elle soit fonctionnelle, artistique ou symbolique, la lumière joue un rôle fondamental dans la perception, la restauration et la valorisation du patrimoine bâti et mobilier. Elle révèle les matières, souligne les volumes, prolonge l'histoire des lieux et participe pleinement à leur mise en scène contemporaine. À travers ce thème, le Salon valorise les métiers et les entreprises qui conçoivent, fabriquent et mettent en œuvre la lumière au service du patrimoine. Vitraillistes, créateurs de luminaires, bronziers, doreurs, ferronniers d'art et concepteurs lumière présenteront leurs savoir-faire au service du patrimoine historique, religieux, civil et paysager. Quatre exposants de la région Bourgogne Franche-Comté seront présents.

- Le Cabinet Martinet. Basé à Ozenay (71), il est spécialisé dans les pathologies du bois et la conservation du patrimoine bâti.
- La société Lumatec. Basé à Lons-le-Saunier (39), partenaire des architectes du patrimoine, elle magnifie et sécurise le bâti historique depuis 40 ans, de la cathédrale Notre-Dame au Château de Versailles.
- La Menuiserie Asselineau. Basée à Monéteau (89), elle est spécialisée dans la fabrication sur mesure de menuiseries en bois massif français, sélectionné pour sa qualité, son authenticité et sa durabilité.
- La Parqueterie Janod. Implantée depuis plus d'un siècle, à Doucier (39), dans un ancien moulin alimenté par la rivière du Hérisson et ses célèbres cascades, la société crée et fabrique des parquets d'exception.

décideurs

À LA UNE

L'été meurtrier pour la moutarde

Côte-d'Or. Les restrictions hydriques imposées par l'été caniculaire ont un effet collatéral inattendu sur la production des moutardes dont la recette et les process de fabrication imposent l'usage de grandes quantités d'eau. Directrice générale de Reine de Dijon, Marika Zimmermann alerte sur le manque de visibilité et l'impact sur toute une filière industrielle.



La recette de la moutarde ? De l'eau (27%) qui, ajoutée au vinaigre, au sel et aux graines de moutarde broyées, donne le condiment emblématique de notre région. Ajoutons-y 46% d'eau supplémentaire pour le nettoyage des lignes de production. Un produit particulièrement sensible à la disponibilité de la ressource donc qui, après un été caniculaire, est encore encadrée en cette fin octobre par les restrictions réglementaires édictées par la préfecture et contrôlées par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) chez les industriels classés ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) comme l'est l'usine Reine de Dijon de Fleurey-sur-Ouche. Habituellement, l'unité consomme annuellement 75.000 m³ pour produire ses 45.000 tonnes de moutardes et sauces. Les restrictions successives, de 5% à désormais 25%, ont contraint la directrice générale Marika Zimmermann à prendre plusieurs décisions stratégiques : délocaliser temporairement, depuis le 3 août, la production de 600 tonnes de certaines des sauces dans l'usine allemande du groupe Develey, la maison-mère de Reine de Dijon, avec les coûts afférents (location des lignes de production, transport) et un impact certain.

Le nettoyage de « l'environnement de travail » est également limité à l'essentiel, tandis que les lignes de production, elles, doivent respecter le cahier des charges de l'agroalimentaire et être irréprochables.

IMPACT SUR LES MARGES

Tout cela a eu un impact certain sur la marge de l'entreprise : « pendant la période estivale, alors que les effectifs étaient réduits en raison des congés, nous avons pu réaffecter les collaborateurs concernés par ces délocalisations à d'autres activités », détaille Marika Zimmermann. Depuis le retour à un effectif normal, nous supportons à la fois les coûts de personnel du site et le surcoût lié à la production externalisée, ce qui rend l'impact financier plus sensible. Cette situation n'a pas d'effet direct sur notre chiffre d'affaires puisque nous avons choisi de faire produire ailleurs afin de garantir les livraisons à nos clients. En revanche, elle a un impact sur nos marges, car faire produire à l'extérieur coûte plus cher que produire sur notre propre site. À ce stade, il est encore trop tôt pour chiffrer précisément ce surcoût. Néanmoins, il est évident que lorsque les charges de personnel restent identiques alors que les volumes produits diminuent, la rentabilité s'en trouve mécaniquement dégradée ». À cela s'ajoute l'obliga-

tion de déclarer chaque semaine à la Dreal les consommations effectives, et communiquer les prévisions de consommation de la semaine suivante, dans un contexte global de manque de visibilité, tant concernant la météo que le cadre réglementaire (voir ci-dessous). Cela peut-il affecter à l'avenir la disponibilité de moutarde française ? Difficile ne pas se poser la question. « Oui, il existe théoriquement un risque de pénurie mais il nous est très difficile aujourd'hui d'en évaluer la probabilité ou l'échéance, admet Marika Zimmermann. Aujourd'hui, notre principale difficulté est le manque de visibilité. Nous savons que les niveaux de ressource sont particulièrement bas, mais nous ne disposons pas d'éléments permettant de savoir combien de temps cette situation pourrait durer ni comment elle est susceptible d'évoluer. Je ne dirais donc pas qu'un arrêt de production est un scénario probable à ce stade, mais il fait partie des hypothèses que nous devons envisager si les conditions ne s'améliorent pas durablement. C'est précisément pour cette raison que nous avons déjà engagé des mesures d'adaptation afin de sécuriser au maximum notre activité et l'approvisionnement de nos clients. »

Emmanuelle de Jesus



« Une situation véritablement inédite »

Marika Zimmermann est directrice générale de Reine de Dijon



Crédit : Antoine Martel / Reine de Dijon.

◆ Le Journal du palais. Que demandez-vous aujourd'hui pour faire face à la situation ?

◆ **Marika Zimmermann.** Ce dont nous aurions avant tout besoin aujourd'hui, c'est de visibilité. Nous comprenons parfaitement que, pour les autorités, l'exercice n'est pas simple, notamment parce qu'il est difficile d'anticiper précisément les précipitations à venir. Nous savons également que l'industrie n'est pas un usage prioritaire de la ressource en eau. En revanche, nous ne disposons aujourd'hui d'aucune visibilité sur l'évolution possible de la situation : devons-nous nous préparer à un durcissement des restrictions, à un maintien des mesures actuelles ou, au contraire, à une amélioration progressive ? Par ailleurs, nous ne savons pas quels sont les facteurs pris en compte pour évaluer cette situation. Les précipitations sont-elles le seul élément déterminant ou d'autres critères, tels que l'état des réserves en eau ou les niveaux des nappes, entrent-ils également en ligne de compte ? Sans ces informations, il nous est difficile de nous projeter et d'anticiper nos décisions industrielles dans de bonnes conditions.

◆ Existe-t-il des alternatives industrielles pour le lavage des lignes de production qui soient plus sobres en eau ? Dans l'affirmative, quel serait le coût pour que l'usine en soit équipée ?

◆ Aujourd'hui, nous recyclons déjà une partie importante de nos eaux de rinçage pour les réutiliser lors des prélavages suivants. En revanche, le dernier rinçage doit impérativement être réalisé avec de l'eau potable propre. Il s'agit d'une exigence incontournable dans l'industrie agroalimentaire. Nous travaillons également en permanence à l'optimisation de nos procédures de nettoyage. Cela consiste notamment à réduire les durées de lavage et de rinçage tout en conservant le même niveau de sécurité sanitaire. Pour y parvenir, nous réalisons régulièrement des mesures et des contrôles afin d'éviter tout sur-nettoyage. Cependant, nos produits sont pâteux, parfois collants, et peuvent sécher sur les équipements. Dans ces conditions, les solutions de nettoyage reposent essentiellement sur l'eau, associée aux produits détergents adaptés. À notre connaissance, il n'existe aujourd'hui pas d'alternative industrielle mature permettant de remplacer significativement l'eau pour ce type d'application. En revanche, des pistes d'amélioration existent encore. Des systèmes de capteurs intelligents, associés à l'analyse de données et à l'intelligence artificielle, sont actuellement en cours de développement dans l'industrie. Ces technologies pourraient permettre d'ajuster plus finement les durées de prélavage, de nettoyage et de rinçage en fonction du produit fabriqué et de l'état réel des équipements. À terme, cela pourrait contribuer à réduire davantage les consommations d'eau, mais ces solutions restent encore émergentes et ne constituent pas aujourd'hui une alternative au nettoyage à l'eau.

◆ Les restrictions en eau risquent de se reproduire avec le changement climatique. L'unité de production dijonnaise va-t-elle revoir la nature de ses productions ?

◆ La situation que nous vivons aujourd'hui est véritablement inédite. Bien entendu, la consommation d'eau et la préservation de la ressource faisaient déjà partie de nos préoccupations depuis plusieurs années. Nous suivions nos usages, nous engageons régulièrement des actions de réduction et nous savions que l'eau allait devenir un enjeu de plus en plus important. En revanche, nous n'avions jamais été confrontés à un niveau de criticité comparable à celui de cette année. Pour l'instant, nous sommes avant tout mobilisés sur la gestion de la situation actuelle et sur la continuité de notre activité malgré les restrictions. Mais il est évident que les événements de cet été nous obligent à nous interroger sur l'avenir. Cela signifie-t-il que l'usine de Fleurey devra revoir la nature de ses productions ? Il est aujourd'hui trop tôt pour l'affirmer. Aucune décision de ce type n'est à l'ordre du jour. En revanche, cette situation va clairement nous conduire à réexaminer nos modes de production, nos investissements et notre organisation afin de mieux concilier activité industrielle et préservation de la ressource en eau.

Propos recueillis par E. de J.

Yonne. Créée en avril 2025 à Villeneuve-sur-Yonne, Eco-Tourets vient d'être rachetée par le groupe suédois Axjo. Son fondateur, Maxime Peyronny, conserve la direction de l'activité française, désormais tournée vers la récupération et le réemploi des tourets en plastique recyclé.

Eco-Tourets boucle la boucle avec Axjo



À Villeneuve-sur-Yonne, les tourets changent de matière, mais pas de vocation. Ces grandes bobines sur lesquelles sont enroulés les câbles électriques sont au cœur de l'activité d'Eco-Tourets depuis sa création en avril 2025. Le principe de départ était simple : récupérer les tourets vides, vérifier leur état, les remettre en circulation lorsqu'ils le peuvent et recycler les autres. « *Au lieu de les jeter, moi je les récupère* », résume Maxime Peyronny. L'idée lui est venue au fil de ses recherches sur la gestion de ces équipements, alors qu'il constatait que des chantiers accumulaient des bobines encore valorisables. Le jeune entrepreneur s'est alors lancé seul dans l'aventure, de la collecte au contrôle qualité, en passant par la vente. Mais le modèle a rapidement montré ses limites. « *Je me suis rendu compte qu'en fait c'est hyper dur de les réutiliser* », explique-t-il à propos des tourets en contreplaqué, dont une grande

partie ne peut pas être remise en circulation. Le recyclage de ces équipements composites, mêlant notamment bois, carton et métal, représente également une difficulté. C'est dans ce contexte qu'il rencontre Axjo, industriel suédois spécialisé dans les tourets en plastique recyclé. Les échanges débouchent sur le rachat d'Eco-Tourets, annoncé début septembre 2026. « *Pour moi qui cherchais à grossir, c'était parfait aussi* », reconnaît Maxime Peyronny, qui conserve la direction de l'activité française.

UNE FILIÈRE DE RÉEMPLOI À DÉVELOPPER EN FRANCE

Avec cette acquisition, l'entreprise axjonnaise change d'échelle et de matière. Les tourets commercialisés par Axjo sont fabriqués à partir de déchets plastiques recyclés. Selon Maxime Peyronny, ils peuvent être réutilisés « *entre huit et dix fois en moyenne* », contre environ trois cycles pour certains tourets en bois. Les modèles en contreplaqué, eux, sont souvent difficilement réutilisables.



Maxime Peyronny a commencé son entreprise Eco-Touret suite à son mémoire de fin d'étude d'école de commerce.. Crédit : JDP.

Le dirigeant insiste également sur l'intérêt environnemental de cette solution. Une analyse de cycle de vie comparant différents types de tourets a été réalisée avec l'appui de spécialistes. « *Dès la première utilisation, notre produit était meilleur que ce qui existe aujourd'hui* », affirme-t-il. Il avance notamment un impact dix fois inférieur à celui du contreplaqué dans l'étude, tout en précisant que le transport depuis la Suède entre dans l'équation. À Villeneuve-sur-Yonne, le site doit

servir de plateforme logistique et commerciale, mais aussi de point d'appui pour organiser la récupération des tourets en fin d'utilisation. « *Ce qu'on veut, c'est qu'il nous redonne tout* », explique Maxime Peyronny. Un système de collecte doit ainsi être développé en France, avec des enlèvements sur chantier ou des points relais. L'application déjà utilisée dans certains pays européens doit également être adaptée au marché français.

Enzo Beaudet

Côte-d'Or. À Couchey, ce site autrefois délaissé se transforme en un hub économique et sportif hybride, réunissant entreprises locales et savoir-faire.

L'ancien bâtiment Vial renaît grâce au promoteur immobilier Lumaru



Longtemps laissé à l'abandon aux portes de Dijon, l'ancien bâtiment Vial situé sur la commune de Couchey connaît une vraie métamorphose. Portée par la société de marchand de biens locale Lumaru, dirigée par Marc Usureau et Luc Rebourseau, cette vaste opération vise à redonner une vocation durable et une identité forte à un site industriel et tertiaire tombé dans l'oubli. Un an de travaux aura été nécessaire pour concrétiser cette transformation majeure. Le chantier, coordonné en collaboration avec la société Renov'ART, spécialisée dans la rénovation tout corps d'état, a fait intervenir en priorité des entreprises issues du tissu économique local. Sécurisation des structures, modernisation des réseaux techniques et reconfiguration des volumes : tout a été pensé pour adapter l'édifice



aux besoins contemporains et en faire un lieu d'accueil fonctionnel.

« *Nous ne voulions pas simplement rénover un bâtiment tertiaire. Nous voulions lui redonner une âme, une raison d'être. Aujourd'hui, il redevient un lieu où l'on travaille, où l'on crée, où l'on s'entraîne. Un lieu qui vit* », souligne Marc Usureau, co-gérant de Lumaru.

ÉCOSYSTÈME HYBRIDE

Loin de se limiter à une rénovation esthétique, l'opération

donne naissance à un pôle d'activités aux vocations complémentaires. Le site accueille déjà depuis le 1^{er} janvier la société Suite Automobile, spécialisée dans le véhicule d'occasion. Elle sera très prochainement rejointe par les entreprises ART (plâtrerie et peinture), ART Botanique (création en végétaux stabilisés) et Unica Maintenance Immo (maintenance immobilière multi-techniques). Dans les dernières cellules, le groupe Iserba Invest implantera plusieurs pôles,

dont une salle de perfectionnement dédiée aux joueurs professionnels, Iserba la cuverie et des bureaux administratifs. Cette cohabitation inédite entre artisanat, services et sport d'élite matérialise l'ambition des fondateurs. « *Ce projet est la rencontre de plusieurs univers qui, ensemble, créent une dynamique unique. L'entreprise, le sport et le savoir-faire se complètent et donnent au site une identité forte* », indique Luc Rebourseau, co-gérant de Lumaru.

Fidèle à ses réalisations passées - à l'image des réhabilitations des sites Kartmania à Chenôve, qui accueille à présent les locaux de LITT ou Hyundai à Dijon investit aujourd'hui par Unikalo - Lumaru confirme ainsi son savoir-faire dans la reconversion du patrimoine bâti au bénéfice de la revitalisation du territoire.

Frédéric Chevalier

Yonne

LE GROUPE CANADIEN INNERGEX PROPOSE AUX HABITANTS DE L'YONNE ET DE PLUSIEURS DÉPARTEMENTS VOISINS DE PARTICIPER AU FINANCEMENT DE SON PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE JOUX-LA-VILLE. UNE COLLECTE DE 975.000 € EST OUVERTE JUSQU'AU 8 DÉCEMBRE, AVEC UN RENDEMENT ANNONCÉ DE 6,5 % PAR AN SUR QUATRE ANS. Associer les habitants à la transition énergétique tout en leur permettant de faire fructifier leur épargne. C'est l'objectif affiché par Innergex, qui développe actuellement un parc photovoltaïque au sol à Joux-la-Ville, dans l'Yonne. Via la plateforme Enerfip, spécialisée dans le financement participatif des énergies renouvelables, l'entreprise propose aux particuliers d'investir dans le projet « Grenier des Essences ». Lancée le 8 octobre, la collecte vise à réunir une première enveloppe de 975.000 €. Les souscriptions sont ouvertes jusqu'au 8 décembre 2026, avec un investissement minimum de 10 euros. En contrepartie, les épargnants bénéficient d'un taux d'intérêt annoncé de 6,5 % par an pendant quatre ans. Les intérêts sont versés chaque année. La notation A+ attribuée à l'opération constitue un indicateur du niveau de risque, mais ne garantit pas l'absence de pertes.

UN PROJET DÉJÀ FINANCÉ

Cette collecte ne conditionne pas la réalisation du parc. Innergex indique avoir déjà sécurisé son financement à long terme auprès de la Banque publique d'investissement (BPI), à hauteur de 78 M€. L'argent levé auprès des particuliers doit contribuer à la construction de la quatrième zone du site, qui en compte neuf, dans le respect des engagements pris auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Au-delà de l'apport financier, la démarche répond à une volonté d'associer les habitants à un projet implanté sur leur territoire. Selon les informations communiquées par l'entreprise, 24 épargnants avaient déjà participé à la collecte, pour un montant total de 52.180 €. L'opération est accessible aux personnes résidant dans l'Yonne ainsi que dans les départements de l'Aube, du Loiret, de la Nièvre, de la Côte-d'Or, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne.

UNE PRODUCTION POUR PRÈS DE 47.700 FOYERS

Porté par la société Grenier des Essences, le parc doit développer une puissance totale de 93,75 MWc. Sa production annuelle est estimée à 106,5 GWh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de près de 47.700 foyers, selon les données communiquées par Innergex. Le site est développé en collaboration avec neuf agriculteurs de la commune, qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques vers un modèle plus durable. La mise en service est prévue progressivement, entre le deuxième et le quatrième trimestre 2027. Pour les particuliers intéressés, la souscription s'effectue sur la plateforme Enerfip, par carte bancaire ou virement.

Enzo Beaudet



Le parc se situe à Joux-la-Ville sur le territoire de la communauté de communes du Serein. Crédit : Innergex

en bref

Yonne. Officiellement créée au printemps 2025 à l'issue d'une préfiguration lancée fin 2024, l'Agence Yonne Attractivité (AYA) boucle sa première année.

Yonne Attractivité dresse son premier bilan



Lancée par neuf fondateurs - le département, les agglomérations d'Auxerre et de Sens, plusieurs communautés de communes, rejointes depuis par l'ensemble des intercommunalités - ainsi que le PETR de l'Avallonnais et le Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay, la nouvelle société publique locale, Yonne Attractivité a mutualisé les moyens : « *Dès sa première année, l'agence a représenté une économie pour les finances publiques. En regroupant les différents métiers pour éviter les doublons, on a dégagé les ressources humaines nécessaires pour cette nouvelle mission hospitalité* », souligne Guillaume Gigant, directeur de l'Agence Yonne Attractivité. Partenaire du programme régional « Venez vivre en Bourgogne Franche-Comté », l'Yonne défend l'échelon départemental comme « tour de contrôle » : premier accueil, orientation et accompagnement des candidats à la mobilité, avant relais vers les chargés d'accueil intercommunaux.

DU RECRUTEMENT À L'INSTALLATION

Porté par trois collaborateurs, le service de conciergerie, gratuit, répond aux sollicitations directes des familles

et des recruteurs locaux : « *Ce sont à la fois des réponses pratico-pratiques sur l'emploi du conjoint, qui est le nerf de la guerre, le logement ou l'investissement, et la présentation plus fun du territoire pour répondre aux milliers de gens qui arrivent chaque année dans l'Yonne* », résume le directeur. Pour séduire ses nouveaux habitants, et répondre aux problématiques de l'emploi des conjoint(e)s, l'agence a établi un programme de cocooning. Grâce à un partenariat avec le Figaro Emploi, elle a permis la création d'une CVthèque d'une centaine de profils dans les secteurs prioritaires que sont les métiers de la santé et du soin, et les métiers de l'industrie : « *ce n'est pas "venez vivre dans l'Yonne" ; c'est "vous êtes soudeur, venez vivre dans l'Yonne". C'est une approche assez innovante qui permet de s'assurer que les gens qui postulent le font avec un profil qui matche avec le monde économique* ». Une fois arrivés dans l'Yonne, les nouveaux arrivants sont accompagnés dans leur recherche de logement. Pour le temporaire, via un partenariat avec Gîtes de France à tarifs négociés hors saison et un appui aux communes pour réhabiliter des logements communaux. Pour le pérenne, en lien avec les agents immobiliers, la chambre des notaires, les collectivités et les acteurs économiques. Une fois installés, ils bénéficient d'un

suivi : rencontres conviviales trimestrielles réunissant 50 à 60 personnes en famille - paddle à Charbuy, visite de l'aéroport d'Auxerre-Branches, journée à Vézelay -, groupe WhatsApp d'entraide pour la recherche de médecin traitant ou des conseils pratiques, et suivi téléphonique régulier.

« DE TERRE ET DE FAIRE » EN BANNIÈRE COLLECTIVE

Enfin, la marque de territoire « De terre et de faire », créée par une consultation participative menée auprès de 1.700 personnes est déployée depuis le début de l'année. Une signature qui revendique la réalité rurale et industrielle du département : « *C'est un territoire très terrien, pragmatique. On vient faire quelque chose dans l'Yonne. On n'y vient pas pour se mettre les doigts de pied en éventail. Le marketing de territoire en 2026, c'est plus du tout le même qu'il y a 10 ans... Il faut une marque adossée à un état d'esprit. C'est autre chose que de simplement dire I love Bourgogne.* » Pensée comme une bannière collective gratuite, la marque propose un kit déclinable selon les territoires (Chablis de terre et de faire, Auxerrois de terre et de faire) :

« *On a voulu une marque de territoire identifiée par un slogan : De Terre et de Faire... Pour qu'on puisse de temps en*



Guillaume Gigant, directeur de l'agence Yonne Attractivité. Crédit : Proscriptum..

temps mettre le département en retrait et valoriser une entreprise, une association ou un territoire dans le territoire. »

Demain, l'agence veut se tourner vers l'accompagnement des porteurs de projets privés, la mesure de fréquentation et l'ingénierie financière pour ses collectivités actionnaires : « *Ce n'est pas seulement une agence de*

promotion touristique et résidentielle. Elle va trouver des ressources en rapprochant le monde économique des collectivités et imaginer des modèles économiques agiles, publics-privés, pour renflouer les caisses », projette Guillaume Gigant.

Antoine Gavory



FG.

FABRICE
GILLOTTE

CADEAUX ENTREPRISES

OFFREZ L'EXCELLENCE

DEMANDEZ VOTRE DEVIS PERSONNALISÉ À :

Julien Gillotte
julien@fabricegillotte.com
07 86 18 76 63

www.fabricegillotte.com

Yonne. La résidence Fontaine Milaire à Chevannes se compose de dix logements en bois biosourcé, promesse de matériaux locaux et d'une consommation énergétique limitée.

Domanys inaugure dix logements Bas carbone

A première vue, rien ne distingue véritablement ces maisons du paysage résidentiel de Chevannes. Pourtant, derrière leurs lignes épurées, les dix logements de la résidence Fontaine Milaire portent une ambition. « Démontrer qu'il est possible de construire un habitat social plus respectueux de l'environnement, sans renoncer au confort des habitants », annonce Karine Lascols, directrice générale de Domanys.

Le programme comprend 4 logements T2 de 56 m² et 6 T3 de 68 m². Sept logis sont destinés aux seniors, dans le cadre de l'offre Sérénité du bailleur, tandis que les trois autres doivent accueillir des familles, dont deux avec enfants. L'emménagement des locataires est prévu en novembre 2026.

Pour réduire l'empreinte carbone du projet, Domanys a notamment fait le choix du bois scolyté, issu d'arbres fragilisés par un parasite présent dans les forêts régionales. Une manière de valoriser une ressource locale tout en soutenant la filière bois

de Bourgogne Franche-Comté. Au total, 1.510 m³ de bois certifié PEFC, provenant du Jura, ont été mobilisés pour l'opération.

La construction a également privilégié la préfabrication des modules hors site, avant leur assemblage sur place. Les maisons bénéficient d'une isolation renforcée en laine de bois, de vitrages performants et d'une conception bioclimatique destinée à limiter les besoins en chauffage et à améliorer le confort d'été.

UN INVESTISSEMENT DE 2,7 M€

Au-delà des performances énergétiques, le projet entend limiter son impact sur les sols. L'implantation des maisons a été pensée pour réduire l'artificialisation, avec des stationnements en pavés perméables et une gestion des eaux pluviales à la parcelle. Les espaces verts représentent 2.493 m², soit 52 % du site. Des jardins doivent également être conçus avec les habitants afin de favoriser la biodiversité et les échanges entre voisins.

« Un logement social peut rimer avec excellence environ-



Le projet a valu à Domanys de remporter le prix Coup de cœur de la Banque des Territoires. Crédit : JDP.

nementale, confort de vie et maîtrise des énergies », a souligné Fabrice Bourgeois, maire de Chevannes, lors de l'inauguration. Le nom de la résidence, Fontaine Milaire, fait référence à une ancienne source qui alimentait autrefois le village en eau potable. Un choix symbolique, à l'heure où la préservation des ressources devient un enjeu majeur.

Le projet représente un investissement total de 2,7 M€. Son financement repose notam-

ment sur 1,5 M€ de prêts bancaires, dont 173.000 € de prêt Haut de Bilan de la Banque des Territoires, ainsi que 935.958 € de fonds propres de Domanys. La région Bourgogne Franche-Comté apporte 150.000 €, tandis que la DDT et EDF contribuent respectivement à hauteur de 18.042 et 12.000 €. Des prêts Action Logement complètent le montage financier, à hauteur de 84.000 €.

Enzo Beaudet

Yonne

CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE RÉCOMPENSÉE POUR SON FLEURISSEMENT. La commune nouvelle a décroché deux distinctions lors de sa première participation au label « Villes et Villages Fleuris » de l'Yonne. La commune nouvelle a reçu un prix au titre de cette première participation, ainsi qu'une seconde récompense pour le lavoir et le parcours pédagogique de Prunoy. La remise des prix s'est déroulée le 8 octobre 2026, à la Maison régionale de l'innovation à Dijon. En juin, le jury avait visité plusieurs sites du territoire, dont le plan d'eau et le parc de la mairie de Charny, les aménagements autour de la maison de santé et de France Services, ainsi que les abords de la chapelle et de l'église de Saint-Martin-sur-Ouanne. Le sentier pédagogique de Prunoy figurait également parmi les lieux évalués. Deux arbres, un kaki et un mûrier à feuilles de platane, ont également été offerts par le département à la commune pour accompagner cette démarche.

LA CLASSIQUE PUISAYE-FORTERRÉ PASSE AU NIVEAU PROFESSIONNEL EN 2027. Le cyclisme professionnel fera étape en Puisaye-Forterre en 2027. La Classique Puisaye-Forterre, organisée par le Vélo Club de Toucy, doit franchir un nouveau cap en intégrant le calendrier de l'Union cycliste internationale (UCI). La course est annoncée le dimanche 26 septembre 2027, dans la catégorie 1.2 de l'Europe Tour, qui correspond aux épreuves professionnelles d'un jour de deuxième niveau. Créée en 2021 en hommage à Philippe Gerbault, ancien président du Vélo Club de Toucy décédé accidentellement, l'épreuve s'est progressivement imposée dans le calendrier cycliste national. Elle a notamment intégré la Coupe de France des clubs et connu une montée en gamme avec l'accès au niveau National 1 en 2024. Ce passage au calendrier international constitue une nouvelle reconnaissance pour les organisateurs et le territoire.

AUXR_LAB ORGANISE UN FORUM SUR LES INSTITUTIONS À AUXERRE. « Comment mieux comprendre les institutions et identifier les bons interlocuteurs pour développer son entreprise ? » L'incubateur AuxR_Lab organise le jeudi 5 novembre, de 9 heures à 12 heures, à Auxerre, le forum « L'autre visage des institutions ». Destiné aux entreprises, l'événement entend favoriser les rencontres entre les acteurs économiques et les institutions qui les accompagnent. Au programme de cette matinée, des stands et des ateliers thématiques organisés en trois sessions de 30 minutes. Les participants pourront notamment échanger autour de la fiscalité, des financements, des leviers pour développer leur activité ou encore de l'attractivité économique et de l'emploi. Des représentants de plusieurs organismes seront présents, parmi lesquels France Travail, la Banque de France, les services de l'État et des acteurs de l'accompagnement économique. L'inscription est accessible via le QR code figurant sur l'affiche de l'événement.

Yonne. À Joigny et dans les communes voisines, les tiers-lieux multiplient les initiatives pour rapprocher les habitants, soutenir les associations et faire vivre la culture.

Des tiers-lieux qui font vivre le territoire

Un café associatif, des jardins partagés, des ateliers artistiques ou encore des espaces de travail, les tiers-lieux prennent des formes multiples dans le Jovinien. Leur point commun ? Faire de ces espaces des lieux de rencontre, d'expérimentation et de coopération, où les habitants ne sont pas seulement des usagers, mais aussi des acteurs du projet. 12 lieux ont été identifiés dans le Jovinien, même si ce recensement pourrait encore être complété. À Saint-Aubin-sur-Yonne, La Prochaine Aire illustre cette dynamique. Installé dans une ancienne maison éclusière, ce café associatif se transforme en guinguette pendant la période estivale. Concerts, spectacles et rencontres rythment sa programmation, qui compte environ 75 événements par an. Le lieu repose sur l'implication des habitants et des bénévoles, y compris internationaux. Les projets dépassent également



Une table ronde a été organisée à Joigny le lundi 12 octobre pour que les habitants prennent conscience des tiers lieux qu'ils ont aux alentours. Crédit : JDP.

les murs des bâtiments. Aux jardins familiaux de la Madeleine, à Joigny, 22 familles peuvent cultiver des légumes dans des bacs installés au pied des immeubles. Deux forêts comestibles, créées en 2024, ont par ailleurs mobilisé plus de 70 bénévoles pour planter plus de 500 arbres.

UNE DYNAMIQUE CITOYENNE SOUS PRESSION

« Les tiers-lieux ont quand même cette grande particularité d'amener du lien social, martèle Lise Bouchereau, de

la Convergence des possibles. Il y a cette idée de construire le lieu par et pour les usagers ». Les habitants peuvent ainsi contribuer à la programmation, proposer des activités et faire émerger des projets qui répondent à leurs propres besoins. Mais cette dynamique reste fragile. À La Prochaine Aire, la dépendance aux subventions constitue également un sujet de préoccupation. « Aujourd'hui, on a pu se rendre compte avec ce bilan annuel que finalement, La Prochaine Aire était très

dépendante de la subvention de la CAF », explique Lise Bouchereau. Une baisse des financements pourrait entraîner « des réductions drastiques des activités », notamment en limitant les moyens consacrés à la programmation estivale.

Car le rôle de ces lieux dépasse celui d'un simple café associatif. « Ces financements-là permettent aussi cet accompagnement social qui n'est pas rentable », souligne-t-elle. Derrière les événements, les équipes consacrent du temps à accueillir les habitants, à favoriser leur participation et à créer des liens. « On a presque des travailleurs sociaux qui ne se le disent pas », résume Lise Bouchereau. À l'échelle nationale, les incertitudes budgétaires pèsent aussi sur le secteur. Les tiers-lieux accueillent souvent des activités d'économie sociale et solidaire, dont le fonctionnement dépend en partie des financements publics.

E. B.

en bref

Opinions

17 octobre : les commerçants réclament l'indemnisation par l'État

Syndicat des indépendants (SDI) et des TPE

« Monsieur le Président, les commerçants veulent des protections, pas des allocutions ! Leurs magasins sont saccagés, leurs stocks détruits, leurs recettes à l'arrêt. Et on leur propose de payer leurs charges plus tard ? Ils vont devoir réparer, racheter des marchandises, payer leurs salariés. Avec quel argent ? Nous demandons l'annulation des charges pendant les fermetures subies et que l'État assume ses responsabilités dans l'indemnisation des dégâts », déclare Marc Sanchez, secrétaire général du Syndicat des indépendants (SDI).

Après les annonces de Bercy, le SDI demande au gouvernement de compléter les mesures d'urgence par deux engagements précis pour permettre aux commerçants de rouvrir sans accumuler les dettes. L'activité partielle, le fonds de soutien annoncé et l'accélération des indemnisations sont nécessaires. Ils ne règlent toutefois ni les charges dues pendant la

fermeture ni les pertes laissées à la charge des entreprises.

ANNULER LES CHARGES, PAS LES REPOUSSER

Le SDI réclame l'annulation des charges fiscales et sociales professionnelles correspondant aux périodes de fermeture imposée par les dégâts. Le chiffre d'affaires perdu ne sera pas récupéré à la réouverture. Les charges reportées, elles, resteront à payer. Cette mesure doit s'accompagner d'une prise en charge des pertes d'exploitation non couvertes par les assurances. Le SDI demande au gouvernement de préciser dès cette semaine les conditions d'accès au fonds de soutien et la date des premiers versements.

PERMETTRE AUX COMMERÇANTS D'ÊTRE INDEMNISÉS PAR L'ÉTAT

Le SDI demande un guichet dédié dans chaque préfecture et une pro-

cédure accélérée pour les demandes d'indemnisation relevant de l'article L. 211-10 du Code de la sécurité intérieure, lorsque les conditions légales sont réunies.

Chaque entreprise sinistrée doit être informée de cette possibilité, disposer d'une liste claire des pièces à fournir et connaître le délai de réponse. Les commerçants ont un magasin à remettre en état. Ils ne doivent pas avoir à mener seuls une bataille administrative pour faire valoir leurs droits.

Le SDI exige également des mesures de protection précises pour les rues commerçantes exposées lors des manifestations à risque, avec des moyens adaptés et un interlocuteur directement joignable. Il faut permettre aux commerces de rouvrir et leur éviter de subir demain de nouveaux saccages.

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Une BFC franchement attractive



Dans un monde bousculé par les tensions internationales, la flambée des coûts et l'incertitude politique, investir exige de la lucidité, mais aussi de la confiance.

La Bourgogne Franche-Comté contre-attaque et fait le pari du dynamisme, de l'offensive et de l'audace !

Terre industrielle de longue tradition, notre région ne se contente pas de défendre ses acquis. Elle prépare l'avenir : transformation des filières historiques, essor de la Défense et du nucléaire, innovation, décarbonation, nouvelles énergies. Elle peut s'appuyer sur un écosystème mobilisé, de la recherche au financement, de la formation à l'accompagnement des entreprises.

Autre enjeu majeur : la transmission. À l'heure où des milliers de dirigeants préparent leur succession, reprendre une entreprise, c'est préserver des savoir-faire, des emplois et des ancrages locaux, tout en ouvrant de nouvelles perspectives de développement. Encore faut-il offrir aux projets les moyens de se concrétiser : des compétences, des financements, une énergie compétitive et décarbonée, des locaux adaptés, des partenaires engagés. C'est tout le rôle des acteurs économiques, institutionnels et immobiliers qui œuvrent, ensemble, à la vitalité régionale.

Et c'est cette envie de voir le verre à moins plein qui transpire dans le hors-série du *Journal du Palais*, *S'implanter en Bourgogne Franche-Comté*, encartée dans l'édition papier de cette semaine.

À travers le regard de celles et ceux qui entreprennent, investissent et accompagnent les mutations, il donne à voir une région qui agit, innove et se réinvente. Faisons entendre cette conviction : ici, les projets trouvent des ressources, des partenaires et des territoires prêts à construire l'avenir.

La Bourgogne Franche-Comté a des atouts. Elle a surtout l'énergie collective pour les faire fructifier et cette édition spéciale est là pour le prouver !

Le coin bouquins

REPRENDRE LA MER



Le secteur de la pêche comme l'océan sont exsangues. En quelques dizaines d'années, la pêche est passée d'une activité artisanale à une activité méga-industrielle fondée sur l'exploitation maximale des animaux marins, au profit non plus de l'alimentation des humains mais d'une poignée d'investisseurs.

Face à ce qui constitue la plus grande tragédie des communs, Claire Nouvian, Baptiste Morizot et Daniel Pauly s'interrogent : peut-on encore qualifier de pêche l'activité des méga-flottes industrielles ? Ensemble, ils entendent ainsi fixer le seuil à partir duquel la pêche devient sa propre négation et dessinent une méthode pour désarmer tout dispositif qui détruit ce qu'il prétend produire. Cet essai, qui se saisit des recherches récentes menées par l'association BLOOM au sein du groupement de recherche « Pêche d'avenir » paraît dans un contexte politique clef : la réforme en cours du budget européen (Multiannual Financial Framework), qui constitue sans doute l'un des derniers virages pour sauver ce qu'il reste de la pêche européenne et des écosystèmes marins européens.

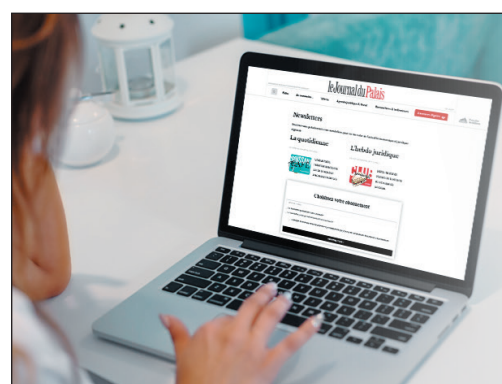
♦ Les liens qui libèrent, 144 pages, 12.90 €.

Le regard de Faro

LE GOUVERNEMENT PRÊT À UNE HAUSSE ANTICIPÉE DU SMIC

TE PLAÎNS PAS... TU VAS ÊTRE AUGMENTÉE !

ET GRÂCE À NOUS EN PLUS



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudications



LDH AVOCATS

6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 02 DECEMBRE 2026 A 10 H 30

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon,
Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à Dijon

DIJON (21000), 93 avenue du Drapeau

Cadastré section AR 41 pour 16a 37ca
Lots 11, 32, 33, 34, 35, 36 et 108
Un appartement au 1^{er} étage comprenant :
Entrée, pièce de vie avec balcon, cuisine ouverte, une chambre, salle de bains, WC, cellier
Un grenier
Une cave
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 10.000 €

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.

VISITE : MARDI 17 NOVEMBRE 2026 A 14 H 00.

A la requête du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 93 avenue du Drapeau à DIJON (21), représenté par son syndic en exercice, le CABINET SOULARD, SAS inscrite au R.C.S. de DIJON sous le numéro 491 537 437 représentée par son président en exercice, domicilié en cette qualité au siège social, 2 rue Amiral Roussin à 21000 DIJON, créancier poursuivant, ayant la SCP LDH AVOCATS, pour avocat, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.
L2605338



Maître Claire GERBAY

Avocat
15 bis Cours Général de Gaulle -
21000 DIJON
Tél. : 03.80.66.18.54

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Mercredi 16 décembre 2026 à 10h30

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON Cité Judiciaire - 13 Boulevard Clémenceau

Sur la commune de Longvic (21600), 20 rue Marcel Sembat

Une maison d'habitation sur deux niveaux d'une surface de 167,08 m² avec jardin privatif, deux grandes caves, un garage et dépendances dans le jardin ;
Salon, cuisine, trois chambres, deux salles de bains, deux dressings et deux cabinets de toilettes.
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 270.000 €EUROS

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.

VISITE : 24 NOVEMBRE 2026 à 10H par la SELARLAD LITEM, commissaire de Justice à DIJON.

A la requête de : POLE DE RECouvreMENT SPECIALISE DE LA COTE D'OR POLE DE RECouvreMENT SPECIALISE DE LA COTE D'OR, pris en la personne du comptable public élisant domicile en ses bureaux 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON CEDEX agissant sous l'autorité du Directeur Régional des Finances publiques de Bourgogne Franche-Comté et du département de la Côte d'Or.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous, au cabinet de Me Claire GERBAY ou sur le site internet <https://avoventes.fr>
L2605419

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication :

S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,
représentée par Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

**Encartage s'implanter
en Bourgogne Franche-Comté 2026**

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Appel d'offres ouvert



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or

Avis d'appel public à la concurrence simplifié

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON CEDEX - Tél. : 03.80.11.26.00.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>

OBJET DU MARCHÉ : Entretien des tenues de feux et d'effets des personnels et des sapeurs-pompiers de la Côte-d'Or Relance du lot n° 2.

TYPE DE PROCÉDURE : Appel d'offres ouvert.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Mardi 17 novembre 2026 à 12h00.

Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le JOUE et le BOAMP.

L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site internet : <https://www.ternum-bfc.fr>.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2026E19.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 octobre 2026.

L2605339

Annances légales

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Appel d'offres



OPH GRAND DIJON HABITAT
EPIC
Siège social :
2 bis rue du Maréchal Leclerc
BP 87027 - 21070 DIJON CEDEX
R.C.S. B344 897 616

GRAND DIJON HABITAT va engager l'éco-réhabilitation de son siège administratif sis 2bis rue du Maréchal Leclerc à DIJON.

Dans le cadre de ce projet, portant sur un ensemble immobilier d'environ 3.500 m², l'office souhaite réaliser une phase de sourcing avec les acteurs économiques susceptibles d'apporter des solutions globales, innovantes et adaptées.

Cette démarche vise à échanger autour des enjeux de décarbonation, de sobriété énergétique et de frugalité architecturale et économique des interventions, tout en recherchant les meilleures conditions de réalisation permettant de réduire au maximum les délais de travaux ainsi que les nuisances générées pour les collaborateurs et les visiteurs occupant le bâtiment pendant l'opération.

Une séance de sourcing sera ainsi organisée au siège de Grand Dijon Habitat le 06 novembre 2026 à 15H00.

Les participants voudront bien s'inscrire au préalable par le biais du profil acheteur de l'office en indiquant les noms des personnes qui y assisteront (dans la limite de 2 personnes par acteur économique). Une fiche d'inscription sera tenue à disposition. Date limite d'inscription : 05/11/2026 - 18h00.

Lien : <https://marches.ternum-bfc.fr/entreprise/consultation/695482?orgAcronyme=w6c&code=ers2702aj>

Mot de passe : ers2702aj
L2605367

Côte-d'Or

CONSTITUTION
DE SOCIETE

**EURL OPTIMA
PROCESS**

Avis est donné de la constitution de la société EURL OPTIMA PROCESS, au capital de 1.000 €.

SIÈGE : 6 boulevard Montaigne - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Le conseil, l'audit, l'étude et l'accompagnement stratégique et opérationnel auprès des cabinets d'expertise comptable, de commissariat aux comptes et de leurs filiales, ainsi qu'auprès de toute autre entreprise ou organisation ; L'analyse, l'optimisation, la restructuration, la numérisation et la dématérialisation des processus internes, de la chaîne de production et du fonctionnement organisationnel de toute structure ; Le conseil en rationalisation et réduction des coûts internes, la gestion du changement, l'amélioration de la rentabilité et de la performance opérationnelle ; L'intégration, le choix et la mise en œuvre de solutions technologiques, matérielles et logicielles de gestion ; La conception, l'organisation et la dispense de formations, conférences, ateliers et séminaires en lien avec l'optimisation des processus et la transformation des organisations ; Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000 €.

GÉRANT : Monsieur Thomas CHARBONNIER, demeurant 6 boulevard Montaigne - 21000 DIJON.
L2605391

ALPA RESIDENCE
Constitution

ALPA RESIDENCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/10/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 €, dénommée ALPA RESIDENCE, dont le siège social est situé 1040, chemin des Carcots - Ferme des Carcots - 21800 QUETIGNY, qui a pour objet, en France et à l'étranger, l'acquisition, la gestion et la location de tout immeuble, bien ou droit immobilier.

Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.

L'action «AVB» donne droit à 10 000 droits de vote, chaque action «VBB» donne droit à 1 droit de vote par action, l'action «AB» donne droit à 1 droit de vote. Toutefois, en cas de décès de Monsieur Anthony VIDON-BUTHION, l'action «AB» donnera droit à 10 000 droits de vote. Sauf décision contraire de la collectivité des associés, les droits de vote multiples attribués aux actions AVB et AB sont attachés au souscripteur d'origine de ces actions. Ainsi, dans l'hypothèse où la propriété, la nue-propriété ou l'usufruit de tout ou partie des actions AVB ou AB serait transférée, pour quelque cause que ce soit, à une personne autre que le souscripteur d'origine, chacune de ces actions AVB ou AB donnera droit à UN (1) droit de vote. Clause d'agrément : toute cession d'actions est soumise à un droit de préemption, en cas de non-exercice du droit de préemption ou en cas d'exercice partiel, toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. Monsieur Anthony VIDON-BUTHION, demeurant 1040, chemin des Carcots - Ferme des Carcots - 21800 QUETIGNY assure la Présidence sans limitation de durée.
L2605448



**Mandelot Holding
SA**

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 2 rue du Château 21190 MAVILLY MANDELOT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée du 19 octobre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : Mandelot Holding SA.

SIÈGE : 2 rue du Château - 21190 MAVILLY MANDELOT.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 10.000 €.

OBJET : La détention de titres ; La prise de participations dans tous groupements, entreprises et sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, créés ou à créer et ce par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales, ou de parts bénéficiaires, de fusion, de sociétés en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Sébastien BOUVET, demeurant Chemin de la Boucle 8 à VESENAZ (1222) en Suisse.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.
L2605406

Côte-d'Or



DOMUS TUCAOU

Suivant acte reçu par Maître Luc DASNOY, notaire à DIJON, le 07 octobre 2026, il a été constitué la société civile immobilière dénommée «DOMUS TUCAOU» ayant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : 4 rue Nicéphore Niépce 21000 DIJON.

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €.

OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, de tous immeubles ou droits mobiliers et la prise de participation dans toute société immobilière.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

CESSIONS DE PARTS : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés.

CO-GERANCE : Monsieur Yann JUBAN et Madame Nathalie SZALKOWSKI, demeurant ensemble à DIJON (21000), 4 rue Nicéphore Niépce.

Maître Luc DASNOY
L2605343

Constitution de société

Suivant acte reçu par Maître Luc DASNOY, notaire à DIJON, le 07 octobre 2026, il a été constitué la société civile immobilière dénommée «DOMUS TUCAOU» ayant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : 4 rue Nicéphore Niépce 21000 DIJON.

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €.

OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, de tous immeubles ou droits mobiliers et la prise de participation dans toute société immobilière.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

CESSIONS DE PARTS : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés.

CO-GERANCE : Monsieur Yann JUBAN et Madame Nathalie SZALKOWSKI, demeurant ensemble à DIJON (21000), 4 rue Nicéphore Niépce.

Maître Luc DASNOY
L2605343

FMR ASSOCIES
Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 20/10/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FMR ASSOCIES

Objet social : La Société a pour objet :- l'acquisition d'immeubles bâtis ou non, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 18b rue courtois, 21130 AUXONNE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. COLIN Romain 18B rue Courtois 21130 AUXONNE

Romain COLIN
L2605403

GRAINES
ET BULLES

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société GRAINES ET BULLES, société civile immobilière au capital de 5.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 22 rue de la Redoute - 21850 ST APOLLINAIRE.

DURÉE : 99 ans.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Les gérants sont Monsieur Olivier MAILLÉ et Madame Sarah MAILLÉ, demeurant tous deux 12 rue Haute - 21120 SPOY.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas et donné par les associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Pour avis : La gérance.
L2605365



MAZIS-BAS

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège social : 17 rue Jean-François Champollion 21200 BEAUNE

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 octobre 2026, à BEAUNE.

DÉNOMINATION : MAZIS-BAS.

FORME : Société par actions simplifiée.

SIÈGE SOCIAL : 17 rue Jean -François Champollion - 21200 BEAUNE.

OBJET : La prise de participations dans tous groupements, entreprises et sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères ; La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ou autres titres de placement, ainsi que de ses fonds libres ; La propriété, l'administration et l'exploitation, notamment en faire-valoir direct, de toutes parcelles de vignobles (activité viticole).

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 € divisé en 100.000 actions de 0,01 € chacune.

CESSION D' ACTIONS ET AGREMENT : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toute transmission d'actions, à l'exception des transmissions libres prévues aux statuts, est soumise au droit de préemption des associés et à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses actions sont inscrites en compte au jour de la décision. Chaque action donne droit au vote.

PRÉSIDENT : La société SECRETS OF BURGUNDY, société à responsabilité limitée de droit suisse au capital de 20.000 CHF, dont le siège social est Rue de Hesse 16, c/o Olivier Chappaz (avocat) - 1204 GENEVE (Suisse), immatriculée au Registre du Commerce du canton de Genève sous le numéro CHE-211.384.355, représentée par son gérant, Monsieur Alexandre CHALLAND.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.
L2605394

SCI ORENKO

Avis est donné de la constitution de la société SCI ORENKO, au capital de 1.000 €.

SIÈGE : 5 rue de l'ancienne comédie - 21140 SEMUR EN AUXOIS.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : L'acquisition, la propriété, l'administration et la gestion par bail ou autrement d'immeubles, notamment de l'ensemble immobilier, situé à SAINT PARRES LÈS VAUDES (10) ; La location nue de ces biens, y compris à des sociétés liées aux associés ; Les emprunts nécessaires à ces opérations et les garanties correspondantes (hypothèque, privilège de prêteur de deniers) ; Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère non professionnel de cette activité.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000 €.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants uniquement.

GÉRANT : Monsieur Cyrille BELIN, demeurant 5 rue de l'ancienne comédie - 21140 SEMUR EN AUXOIS.
L2605430



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048 21240 TALANT

SYN'K

Par acte SSP du 13 octobre 2026 est constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée SYN'K.

Capital de 1.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 1 rue du Pré Rond - 21220 SAINT PHILIBERT.

OBJET SOCIAL : L'assistance et l'accompagnement administratif et documentaire des personnes physiques ou morales dans le cadre de sinistres, notamment en copropriété ; La collecte, la centralisation, l'organisation, la structuration, le suivi et la transmission des informations et documents nécessaires au traitement administratif des dossiers de sinistre ; l'assistance à la préparation matérielle des déclarations, correspondances, demandes de pièces et démarches administratives, à partir des informations communiquées par les personnes concernées et sous leur validation ; La mise en relation des différents intervenants, la coordination exclusivement administrative de leurs échanges, le suivi des demandes et réponses ainsi que les relances administratives ; L'accompagnement administratif des copropriétaires, syndics et syndicats de copropriétaires, notamment pour le suivi des sinistres privés, des sinistres affectant les parties communes et la reprise de dossiers en cours ou demeurés sans suite ; La conception, le développement, l'exploitation et la mise à disposition de plateformes, outils et solutions numériques en lien avec les activités ci-dessus ; Les prestations de la société sont limitées à un accompagnement administratif et documentaire. Elles n'emportent, par elles-mêmes, aucun pouvoir de représentation, de décision ou d'engagement au nom ou pour le compte des personnes accompagnées, sans préjudice des mandats exprès, spéciaux et limités qui pourraient lui être confiés pour l'accomplissement de démarches administratives déterminées.

La société n'exerce aucune activité consistant à présenter, proposer, recommander, négocier, souscrire ou modifier un contrat d'assurance ou de réassurance, ni aucune activité d'intermédiation ou de distribution d'assurances ou de réassurances.

Elle n'exerce aucune activité de consultation juridique ou de rédaction d'actes pour autrui relevant d'une profession réglementée, ni aucune autre activité réservée par la loi.

Elle ne reçoit, ne détient et ne manie aucun fonds pour le compte de tiers.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : Mathilde METZGER - CARPENTIER, 1 rue du Pré Rond - 21200 SAINT PHILIBERT.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être librement cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2605345

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



HEPA HORIZON

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 20/10/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HEPA HORIZON

Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :-Le courtage en assurances, notamment en matière de protection sociale, d'assurance emprunteur, d'assurance décennale, de responsabilité civile professionnelle, de dommages-ouvrage, et d'assurances incendie, accidents et risques divers (IARD).- L'audit, le conseil et l'accompagnement en matière de protection sociale individuelle et collective.-La distribution et la commercialisation de contrats d'assurance, d'assurance vie, de santé, de prévoyance, de retraite et de tous produits et services de protection sociale, -Le conseil et l'intermédiation en matière d'épargne, de placements financiers et de gestion de patrimoine, dans les limites des habilitations et autorisations réglementaires requises, -Le courtage, l'intermédiation, la distribution et la commercialisation de contrats de fourniture d'énergie, notamment d'électricité et de gaz naturel, ainsi que le conseil, l'audit et l'accompagnement en matière d'optimisation des consommations et des dépenses énergétiques,Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Siège social : 15 rue Antoine de Saint Exupéry, 21160 COUCHEY
Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M^{me} BLAKCORI Tahiré
15 rue Antoine de Saint Exupéry 21160 COUCHEY

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées en justifiant son identitéavec autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés prise à la majorité des voix des actionnaires disposant du droit de vote sachant que les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

La présidence.

L2605408

SCI FINCK

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société SCI FINCK, SCI au capital de 2.000 €. SIÈGE SOCIAL : 11B rue du Pont - 21760 LAMARCHE SUR SAONE. DURÉE : 99 ans. OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Le gérant est Monsieur Franck ROYER, demeurant 11B rue du Pont - 21760 LAMARCHE SUR SAONE. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Les cessions de parts au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis : La gérance.

L2605453



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

CAP CAMARAT

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 19/10/2026, a été constituée une société civile d'attribution ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : CAP CAMARAT.
SIÈGE SOCIAL : 29 rue Amiral Roussin - DIJON.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition de biens et droits immobiliers sis à PEISEY NANCROIX (73210), lieudit LONZAGNE, comprenant 1 bâtiment à usage d'habitation et 1 terrain supportant une construction à usage de garage, la réhabilitation, l'extension et la surélévation dudit bâtiment, ainsi que son aménagement, en vue de constituer un ensemble immobilier à usage d'habitation et de locaux annexes, et de sa division par lots destinés à être attribués en propriété ou en jouissance aux associées ; La gestion et l'entretien de cet ensemble jusqu'à la mise en place d'une organisation différente.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.

GÉRANT : M. Jean-Yves MARTIN, demeurant à DIJON, 29 rue Amiral Roussin.

CLAUDE D'AGRÈMENT : Toute cession de part est soumise à agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2605411

AMPERIUM

Société à responsabilité limitée au capital de 6.000 Euros
Siège social :

13 rue du Pré Rondot
ZAE Bois Guillaume
21850 SAINT APOLLINAIRE

Suivant acte sous seing privé établi à SAINT APOLLINAIRE en date 21 octobre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : AMPERIUM.

FORME : Société à responsabilité limitée (SARL).

CAPITAL SOCIAL : 6.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 13 rue du Pré Rondot, ZAE Bois Guillaume - 21850 SAINT APOLLINAIRE.

OBJET SOCIAL : Les travaux d'électricité générale ; l'installation, la rénovation, la mise aux normes, l'entretien et le dépannage de tous équipements et réseaux électriques (courants forts et courants faibles) ; L'installation et la mise en œuvre de systèmes domotiques, de chauffage électrique, de bornes de recharge et de tous équipements associés.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

GÉRANCE : Messieurs Jean CHATEAU, demeurant 19 avenue de la Gare - 21120 MARCILLY SUR TILLE et Yanis VASSELLE, demeurant 21 route de Fontaine Française - 21310 ARCEAU, cogérants nommés pour une durée indéterminée.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2605423

CAP CAMARAT

Additif avis de constitution paru le 22/10/2026 réf L 2605411 : Sont nommés membres du conseil de surveillance : 1. M^{me} Jeanne MARTIN, demeurant 58 boulevard de Charonne - 75020 PARIS ; 2. M^{me} Aude MARTIN, demeurant à DIJON, 23 rue Amiral Roussin.

PV décisions unanimes des associés du 21/10/2026 : Les membres du conseil de surveillance ont nommé en qualité de présidente dudit conseil, Madame Aude MARTIN.

Mention sera faite au R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2605454

MODIFICATION

DE STATUTS



RETINOV

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : Cité numérique Bât 2B, CS 50045
406 boulevard Jean-Jacques Bosc
33130 BEGLES
947 844 163 R.C.S. Bordeaux

Aux termes d'une délibération en date du 25/09/2026, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée RETINOV a décidé de transférer le siège social du Cité numérique, Bât 2B, CS 50045, 406 boulevard Jean-Jacques Bosc - 33130 BEGLES au 64 A rue Sully - 21000 DIJON à compter du 25/09/2026 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

La société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 947 844 163 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Président : Monsieur Soufiane AJANA, demeurant 16 rue Pierre Romain - 33400 TALENCE.

Pour avis : Le président.

L2604612

ABT ENERGIE

Société par actions simplifiée au capital de 106 000 euros
Siège social : CD 996 ZA DU CHAMP POURCEAU
21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX
903 485 167 RCS DIJON

Nomination nouveaux dirigeants

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/10/2026, il résulte que :

- OSCARA ENERGIE SARLU au capital de 2 224 225 €, dont le siège social est situé 421 Rue de Véluzé, 21410 GISSEY SUR OUCHE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 130 874 068, représentée par son gérant M. Arnaud DORIDOT, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Arnaud DORIDOT, démissionnaire ;

- Domaine THOGA SARLU au capital de 871 600 €, dont le siège social est situé 21 Rue des Carrières, 21700 CORGOLOIN, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 131 047 730, représentée par son gérant M. Thomas GAUDILLERE, a été nommée Directrice Générale en remplacement de M. Thomas GAUDILLERE, démissionnaire ;

- MORVAN STRATEGIC CAPITAL SARLU au capital de 1 262 175 €, dont le siège social est situé 8 Rue du Calvaire Hameau de Montot 21430 BRAZEY EN MORVAN, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 131 262 123, représentée par son gérant M. Boris FOURNIER a été nommée Directrice Générale en remplacement de M. Boris FOURNIER, démissionnaire.

Pour avis : Le président.

L2605253

LAYNEL

SCI au capital de 1.524,49 Euros
Siège social :
24 rue de Jouvence - 21000 DIJON
332 823 996 R.C.S. Dijon

Par décision de l'AG du 24/06/2026, il a été : Décidé de la nomination de Madame Lauriane BALLAY, demeurant 24 rue de Jouvence - 21000 DIJON en qualité de gérante en remplacement de M. Michel BALLAY, à compter du 22/01/2026 ;

Pris acte de la nouvelle répartition des parts sociales suite au décès de M. Michel BALLAY.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification au R.C.S. de DIJON.

L2605335

BELINDA

Aux termes d'une décision en date du 12/10/2026, l'associée unique de la société BELINDA, SASU au capital de 40.000 €, siège social : 30 rue Courtépée - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 903 638 880, a décidé de transférer le siège social au 8 rue Gay Lussac - 21300 CHENOVE à compter du même jour, et de modifier en conséquence les statuts.

Pour avis : Le président.

L2605305

ACOLYT MI

SAS au capital social de 1 400 €
Siège social : 8, rue de la Croix Belin - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS
106 426 497 RCS DIJON

Suivant décisions unanimes des associés du 02/09/2026 et décisions du Président du 15/10/2026, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 180 600 € pour le porter de 1 400 € à 182 000 € par voie d'émission d'actions nouvelles de catégorie «O» et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. Ancienne mention : 1 400 €. Nouvelle mention : 182 000 €. Modification RCS DIJON.

Pour avis.

L2605309



SAINT MARCEL

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 rue Saint Marcel
21550 LADOIX SERRIGNY
935 086 348 RCS DIJON

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération du 19 octobre 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue Saint Marcel, 21550 LADOIX SERRIGNY au 3 Route Départementale 974 21700 VOSNE ROMANEE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2605311

BGA CONSULT SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 7.500,00 Euros
Siège social : 20 rue Machureau
21320 CHAILLY SUR ARMANCON
R.C.S. : 444 124 697

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 14/10/2026, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7.500 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisé par la société.

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Marc BONNARD, né le 13 mai 1961 à MARSEILLE (13), demeurant à CHAILLY SUR ARMANCON (21320), 20 rue Machureau qui a cessé ses fonctions de gérant suite à la transformation, est nommé président pour une durée illimitée.

Pour avis : Le président.

L2605336

MONTAIGNE IMMOBILIER

SARLU au capital de 20 000 €
Siège social : 63 RUE JEANNIN
21000 DIJON
RCS de DIJON n°539 889 642

L'AGE du 03/10/2026 a décidé à compter du 03/10/2026 de :

- modifier la dénomination sociale de la société anciennement MONTAIGNE IMMOBILIER qui devient MONTAIGNE CAPITAL 21.

- transférer le siège social de la société au 14 E rue Pierre de Coubertin, Parc de Mirande, 21000 DIJON.

- modifier l'objet social anciennement

- Transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion locatives et d'actifs immobiliers, syndic de copropriété, chambres meublées.- La création, l'acquisition, l'exploitation, ou la cession de tous procédés concernant cette activité, notamment toute société ayant pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif et plu généralement de toute société à vocation immobilière à l'exclusion de toutes activités de construction, promotion, marchands de biens, et de toutes participations dans des sociétés exerçant ces activités.- A titre accessoire, l'évaluation, l'expertise de tous biens immobiliers, et le conseil relatif aux activités ci-dessus et en matière d'investissement et de gestion d'actifs immobilier.- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. qui devient La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : - La prise de participation ou d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés, groupements, organismes ou entreprises ;-L'acquisition, la détention, la gestion et l'arbitrage de toutes valeurs mobilières, titres de participation, parts sociales, actions, obligations et autres instruments financiers- L'animation effective des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, notamment par la définition de la politique générale du groupe, ainsi que la fourniture de toutes prestations de service dans les domaines administratifs, financiers, commerciaux, techniques, stratégiques et de direction, au profit des sociétés contrôlées ou dans lesquelles elle détient une participation, ou au profit de toute autre société ;- Toutes prestations de conseil et d'assistance aux entreprises ;- L'exercice de tout mandat social dans les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation - La gestion centralisée de trésorerie, la réalisation de placements financiers et toutes opérations de financement intragroupe autorisées par les dispositions légales en vigueur ;

- L'acquisition, la construction, la détention, la propriété, l'administration, l'exploitation, la gestion, la location nue ou meublée de tous biens et droits immobiliers ainsi que la détention de participations dans toutes sociétés à prépondérance immobilière ;- L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social et la constitution de toutes garanties ; - Et généralement toutes opérations économiques, juridiques, financières, civiles, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires et susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.. L'article ARTICLE 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de DIJON.

NICOLAS CALVET

L2605355

NUMELIANS

GIE au capital de 0 €
Siège social : 10 place de la République
21000 DIJON
RCS de DIJON n°898 335 419

Transfert de siège

Le conseil d'administration du 12/06/2026 a décidé le transfert du siège social au 15 bis Boulevard Voltaire, 21000 DIJON à compter du 01/10/2026.

Mention : RCS de DIJON

Christophe BERION

L2605372

SANITAIRE THERMIQUE ELECTRICITE - SANITEL

Société par actions simplifiée au capital de 42.840 Euros
Siège social :
6 rue du Docteur Quignard
21000 DIJON
324 989 375 R.C.S. Dijon

L'associée unique, par décision en date du 15/10/2026, a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société E.C.A EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT.

Pour avis : La présidente.

L2605337



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

B AIR B

SAS
Capital social : 1.000 Euros
Siège social :
Aérodrome - 21200 BEAUNE
942 735 770 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions en date du 9 octobre 2026, l'associée unique a décidé, à compter du même jour, de nommer en qualité de présidente la société ABBBA SAS, sise 19 rue du Pichot - 21190 NANTOUX, immatriculée au greffe de DIJON sous le numéro 130 571 789, en remplacement de M. Christophe BERNAD, et de modifier l'objet social de la société en ajoutant l'activité d'organisation de manifestations aériennes.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2605342



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LOTREX RESEAU

Société par actions simplifiée au capital de 64.008 Euros
Siège social :
ZA La Lisière
21560 BRESSEY SUR TILLE
422 367 672 R.C.S. Dijon

AGE 19/06/2026 : Nomination des membres du conseil d'administration à compter du 19/06/2026 pour une durée de 2 ans expirant lors de l'AGO de l'exercice 31/12/2027 : BROAD SRL, SARL de droit italien, Via Cristoforo Colombo 94, 36061 Bassano del Grappa (Italie), n° 04425640242, représentée par Massimo PERON ; SOBOTRAM TRANSPORTS ET LOGISTIQUE, SAS, 33 rue Paul Sabatier, 71530 Crissey, 450 810 072 RCS Chalon-sur-Saône, représentée par Alban BOIRDON ; ALPHONSE CHARPIOT ET COMPAGNIE, SAS, 10 rue Pierre Dreyfus, 90100 Delle, 535 820 526 RCS Belfort, représentée par Mickaël LIORET ; STRECK TRANSPORTS GMBH, Brombacher Strasse 61, D-79539 Lörrach (Allemagne), HRB 410317 Fribourg -en-Brigau, représentée par Julien MUFF ; Grégory PIEGAY, 60 chemin du Tronchon - 69130 ECULLY. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2605344

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

3 COM - MEDIAS

EURL au capital de 5 000 €
Siège social : 11 bd Rembrandt
21000 DIJON
RCS de DIJON n°534 168 851

Avis de modification

L'AGE du 16/10/2026 a décidé à compter du 16/10/2026 d'augmenter le capital social de 10 000 € par voie d'émission de 1000 parts nouvelles ayant chacune une valeur nominale de 10 €, en le portant de 5 000 € à 15 000 €.
Article 6 et 7 des statuts modifié en conséquence.
Modification au RCS de DIJON.
L2605347

MAISON CHLOE

SASU au capital de 1.000 Euros
Siège social : 10 rue Louis Lumière
21160 MARSANNAY LA COTE
R.C.S. Dijon 107 361 958

Décisions de l'associée unique du 26/08/26 - Modification de l'objet social :

La société a pour objet :

- Gestion immobilière et administration de biens pour le compte de tiers, notamment gestion sous mandat de logements meublés de tourisme destinés à la location saisonnière ou de courte durée ;
- Gestion des annonces, tarifs, calendriers, réservations et contrats de location accessoires aux mandats de gestion ;
- Encaissement, reversement et reddition de comptes des mandants ;
- Prestations accessoires de conciergerie et d'intendance immobilière comprenant notamment l'accueil des voyageurs, la remise des clés, la préparation, le nettoyage et l'entretien courant des logements, la gestion du linge, les réassorts et la coordination des prestataires.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La présidente.
L2605350

LEGA SPHERE
AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

STIMACTIV

SAS
Capital social : 7.500 Euros
Siège social :
2 rue Marguerite Yourcenar
21000 DIJON
493 360 242 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 9 octobre 2026, l'associée unique a décidé de nommer en qualité de présidente à compter du 5 octobre 2026, la société PIANISSIMO EURL, sise Voie Communale 4 - 21320 CREANCEY, immatriculé au greffe de DIJON sous le numéro 882172067, en remplacement de M. Cyrille LIMAT.
Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2605366

RESIDENCE SUD

Société par actions simplifiée au capital de 1 200 euros
Siège social :
42, rue le Nôtre - 21000 DIJON
982 650 913 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale du 16/10/2026, les associés ont pris acte de la démission de la société ATELIER PAVELOT (anciennement dénommée IN-PULSE) de son mandat de directeur général à compter du 13/10/2026 et ont nommé la société MA2FINANCE, SARL au capital de 2 500 euros, siège social : 5, rue Piron - 21000 DIJON, 943 753 541 RCS DIJON, à compter du 16/10/2026, et ce sans limitation de durée.
Pour avis.
L2605374

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CarbonThink

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social :
8 Place des Platanes
21250 PAGNY LE CHATEAU
106 694 466 RCS DIJON

DUA 16.10.2026 : Modification de l'objet social.
Ancienne mention :
La conception, le développement, l'exploitation et la commercialisation de plateformes d'investissement, notamment numériques, permettant la structuration, la sélection, le financement, le suivi et la valorisation de projets environnementaux, incluant notamment des projets liés à la transition écologique, à la séquestration carbone, aux énergies renouvelables, à l'agriculture durable ou aux cultures alternatives ;
L'acquisition, la structuration, la détention, la gestion et la cession de tout actif environnemental, notamment des crédits carbone, des certificats environnementaux, des actifs agricoles ou forestiers, ou tout autre actif lié à des projets de réduction ou de séquestration d'émissions de gaz à effet de serre, certifiés ou non.
La participation directe ou indirecte au financement, au développement, à l'exploitation ou à la gestion de projets environnementaux, notamment sous forme de portefeuilles d'investissement, de véhicules dédiés, ou de projets agricoles (incluant plantations, cultures alternatives, biomasse, agroforesterie, etc.) ;
La structuration et la gestion de produits d'investissement ou d'instruments financiers, notamment indexés sur la performance de projets environnementaux ou d'actifs associés, dans le respect de la réglementation applicable ;
L'émission, dans le cadre réglementaire applicable, de tous instruments financiers, y compris sous forme de jetons numériques (tokens) ou sur registre distribué (DLT), adossés à des actifs environnementaux ou aux flux financiers issus de leur exploitation ;
La fourniture de services d'ingénierie financière, technique, environnementale et juridique, en lien avec la structuration, la certification, la valorisation ou la commercialisation d'actifs environnementaux ;
Le développement et l'exploitation de solutions technologiques permettant la traçabilité, la certification, le suivi, la tokenisation ou la valorisation d'actifs environnementaux.
Nouvelle mention :
La conception, le développement, l'exploitation et la commercialisation de solutions logicielles et d'infrastructures technologiques, notamment numériques, permettant la structuration, le financement, le suivi et la valorisation de projets environnementaux, incluant notamment des projets liés à la transition écologique, à la séquestration carbone, aux énergies renouvelables, à l'agriculture durable ou aux cultures alternatives ;
L'acquisition, la structuration, la détention, la gestion et la cession, pour son propre compte, de tout actif environnemental, notamment des crédits carbone, des certificats environnementaux, des actifs agricoles ou forestiers, ou tout autre actif lié à des projets de réduction ou de séquestration d'émissions de gaz à effet de serre, certifiés ou non.
La participation directe ou indirecte au financement, au développement, à l'exploitation ou à la gestion de projets environnementaux, notamment sous forme de portefeuilles d'investissement, de véhicules dédiés, ou de projets agricoles (incluant plantations, cultures alternatives, biomasse, agroforesterie, etc.) ;
La structuration de produits d'investissement ou d'instruments financiers, notamment indexés sur la performance de projets environnementaux ou d'actifs associés, dans le respect de la réglementation applicable ;

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

AGE du 10/07/2025 : OBJET : ANCIENNE MENTION : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : La fabrication, la vente sur place, à emporter et la livraison de sandwiches, burgers, tacos, boissons non alcoolisées, et de manière générale : café, restauration de tous types, sans alcool. La réalisation de toute prestation de services dans le domaine de la restauration, Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société. NOUVELLE MENTION : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : La fabrication, la vente sur place, à emporter et la livraison de sandwiches, burgers, tacos, boissons alcoolisées ou non alcoolisées, et de manière générale : Café, restauration de tous types. La réalisation de toute prestation de services dans le domaine de la restauration, Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société.
R.C.S. : DIJON.
Pour avis : Le président.
L2605395

Société Immobilière
de la rue Legouz
Gerland (SILG)

SA au capital de 45.000 Euros
6 allée André Bourland - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon B 015 752 488

Aux termes du conseil d'administration du 25 juin 2026, Monsieur Yves BRANGER, domicilié 41 Grande Rue - 21700 QUINCEY, a été nommé président en remplacement de Monsieur Rémy JEANNIN.
Le conseil d'administration.
L2605407

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EARL
DES GRANDES
HERBUES

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital social de 76.224,51 Euros
Siège social :
6 rue du Pré aux Moines
21800 SENNECEY LES DIJON
389 810 847 R.C.S. Dijon

L.O.I.

SARL au capital de 8.000 Euros
Siège social :
16 rue Jules Violle
21000 DIJON
501 386 916 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 13/10/2026, la gérance de la SARL L.O.I. a décidé de transférer le siège social du 13 rue de la Résistance - 21000 DIJON au 16 rue Jules Violle - 21000 DIJON à compter de ce jour.
Pour avis : La gérance.
L2605390

VG Conseil

SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

BBB BESANÇON

SAS au capital de 11.150 Euros
Siège social :
DIJON (21), 85 avenue Victor Hugo
R.C.S. Dijon 919 661 892

AGE du 10/07/2025 : OBJET : ANCIENNE MENTION : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : La fabrication, la vente sur place, à emporter et la livraison de sandwiches, burgers, tacos, boissons non alcoolisées, et de manière générale : café, restauration de tous types, sans alcool. La réalisation de toute prestation de services dans le domaine de la restauration, Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société. NOUVELLE MENTION : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : La fabrication, la vente sur place, à emporter et la livraison de sandwiches, burgers, tacos, boissons alcoolisées ou non alcoolisées, et de manière générale : Café, restauration de tous types. La réalisation de toute prestation de services dans le domaine de la restauration, Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société.
R.C.S. : DIJON.
Pour avis : Le président.
L2605395

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEOPOLD
& BERENICE

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social :
19 rue Félix Ziem 21000 DIJON
101 793 131 RCS DIJON
L2605425

Société Immobilière
de la rue Legouz
Gerland (SILG)

SA au capital de 45.000 Euros
6 allée André Bourland - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon B 015 752 488

Aux termes du conseil d'administration du 25 juin 2026, Monsieur Yves BRANGER, domicilié 41 Grande Rue - 21700 QUINCEY, a été nommé président en remplacement de Monsieur Rémy JEANNIN.
Le conseil d'administration.
L2605407

Société Immobilière
de la rue Legouz
Gerland (SILG)

SA au capital de 45.000 Euros
6 allée André Bourland - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon B 015 752 488

Aux termes du conseil d'administration du 25 juin 2026, Monsieur Yves BRANGER, domicilié 41 Grande Rue - 21700 QUINCEY, a été nommé président en remplacement de Monsieur Rémy JEANNIN.
Le conseil d'administration.
L2605407

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EARL
DES GRANDES
HERBUES

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital social de 76.224,51 Euros
Siège social :
6 rue du Pré aux Moines
21800 SENNECEY LES DIJON
389 810 847 R.C.S. Dijon

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EARL
DES GRANDES
HERBUES

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital social de 76.224,51 Euros
Siège social :
6 rue du Pré aux Moines
21800 SENNECEY LES DIJON
389 810 847 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une DUA en date du 02/10/2026, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe PAILLET de ses fonctions de gérant. En remplacement, ils ont décidé de nommer Madame Marine DEBAUVE, en qualité de gérante, pour une durée illimitée.
Ils ont également décidé de transférer le siège social de la société du 22 rue de Tarsul - 21110 IZEURE au 6 rue du Pré aux Moines - 21800 SENNECEY LES DIJON.
Date d'effet rétroactive au 28/09/2026.
Pour avis : La gérance.
L2605451

SOCIETE CIVILE
DU COURTIL
ROBIN

51, rue Deleuvre
69004 LYON

Transfert de siège social

L'AGE du 13/01/2024 de la Société civile SOCIETE CIVILE DU COURTIL ROBIN (Capital : 7 622 euros, Ancien siège : 17B Cours du Général de Gaulle, 21000 DIJON. Nouveau siège : 51 rue Deleuvre, 69004 LYON. Immatriculation : 348 075 144 RCS DIJON) a décidé de transférer le siège social du 17B Cours du Général de Gaulle, 21000 DIJON au 51 rue Deleuvre, 69004 LYON à compter du 13/01/2024, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
L2605392

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEOPOLD
& BERENICE

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social :
19 rue Félix Ziem 21000 DIJON
101 793 131 RCS DIJON
L2605425

LEOPOLD
& BERENICE

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social :
19 rue Félix Ziem 21000 DIJON
101 793 131 RCS DIJON
L2605425

Transfert de siège

DUA du 21/10/2026, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 19 rue Félix Ziem 21000 DIJON au 527 Route de l'Altiport 38750 HUEZ à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis.
L2605425

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEOPOLD
& BERENICE

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social :
19 rue Félix Ziem 21000 DIJON
101 793 131 RCS DIJON
L2605425

Notaires

SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

PSY'CHIC

3 B rue du 27eme Régiment
d'Infanterie 21000 DIJON
SCI au capital de 1.500,00€
RCS de DIJON n° 993 907 757

Changement de gérant

Le 23 septembre 2026, Madame Johanna LANGNER demeurant à DIJON (21000), 60 avenue du Drapeau a démissionné de ses fonctions de gérante.
Madame Emilie MICELI, demeurant à DIJON (21000), 34 rue du Lycée, ainsi que Madame Coralline DESVIGNES, demeurant à CHENOVE (21300), 43 rue Aristide Briand, demeurent co-gérantes de la société.
Me CHAPUIS.
L2605440

WINE MONOPOLE

Société par actions simplifiée au capital de 301 000 euros
Siège social :
3 A, rue Jean-Dominique Larrey
21200 BEAUNE
900 426 180 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 13/10/2026, le Président a décidé de transféré le siège social du 3 A, rue Jean-Dominique Larrey - 21200 BEAUNE au 12, rue Oudot - 21200 BEAUNE, ce à compter du 13/10/2026, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquences.
Pour avis.
L2605452

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SETEO

Société par actions simplifiée au capital de 183.360 Euros
Siège social :
Route de Gray
21850 SAINT APOLLINAIRE
308 327 923 R.C.S. Dijon

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SETEO

Société par actions simplifiée au capital de 183.360 Euros
Siège social :
Route de Gray
21850 SAINT APOLLINAIRE
308 327 923 R.C.S. Dijon

ASSP 9/10/2026 : Modification à compter du 20/10/2026 de la dénomination sociale. AM : SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRANSPORT ET EVACUATION D'ORDURES. NM : SETEO. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SETEO

Société par actions simplifiée au capital de 183.360 Euros
Siège social :
Route de Gray
21850 SAINT APOLLINAIRE
308 327 923 R.C.S. Dijon

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SETEO

Société par actions simplifiée au capital de 183.360 Euros
Siège social :
Route de Gray
21850 SAINT APOLLINAIRE
308 327 923 R.C.S. Dijon

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SETEO

Société par actions simplifiée au capital de 183.360 Euros
Siège social :
Route de Gray
21850 SAINT APOLLINAIRE
308 327 923 R.C.S. Dijon

FUSION

LEGA SPHERE
AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

QUINTALLET
SPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 9.863,45 Euros
Siège social :
Route de Dijon - 21500 MONTBARD
393 872 890 R.C.S. Dijon

Avis de fusion -
Augmentation de capital

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2026, les associés ont approuvé le projet de traité de fusion signé le 14 août 2026 prévoyant l'absorption de la société QUINTALLET SPORT CHATILLON, société à responsabilité limitée au capital de 3.000 €, dont le siège social est situé Sentier des Vignes Blanches - 21500 MONTBARD, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 508 821 766. Ils ont également constaté la réalisation définitive de la fusion à cette même date, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2026.
En rémunération de l'actif net apporté, évalué à 44.210,08 €, le capital social a été augmenté de 716,51 € par la création de 47 parts sociales nouvelles. Il est ainsi porté de 9.146,94 € à 9.863,45 €. La prime de fusion s'élève à 39.072,56 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2605387

POURSUITE D'ACTIVITE

CELLAVEN

Société par actions simplifiée au capital de 34.000 euros
Siège social :
3 rue des Coulots
21110 BRETENIERE
914 972 294 RCS DIJON

Il résulte de la consultation écrite des associés et du PV du Président en date du 15/10/2026, que les associés, statuant en application de l'article L.225 -248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis : Le président.
L2605312

POURSUITE D'ACTIVITE

CELLAVEN

Société par actions simplifiée au capital de 34.000 euros
Siège social :
3 rue des Coulots
21110 BRETENIERE
914 972 294 RCS DIJON

Il résulte de la consultation écrite des associés et du PV du Président en date du 15/10/2026, que les associés, statuant en application de l'article L.225 -248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis : Le président.
L2605312

POURSUITE D'ACTIVITE

CELLAVEN

Société par actions simplifiée au capital de 34.000 euros
Siège social :
3 rue des Coulots
21110 BRETENIERE
914 972 294 RCS DIJON

Il résulte de la consultation écrite des associés et du PV du Président en date du 15/10/2026, que les associés, statuant en application de l'article L.225 -248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis : Le président.
L2605312

DISSOLUTION
DE SOCIETE

CELLAVEN

Société par actions simplifiée au capital de 34.000 euros
Siège social :
3 rue des Coulots
21110 BRETENIERE
914 972 294 RCS DIJON

Il résulte de la consultation écrite des associés et du PV du Président en date du 15/10/2026, que les associés, statuant en application de l'article L.225 -248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis : Le président.
L2605312

SARL TAQUILE

L'AGE du 30/09/2025 de la «SARL TAQUILE», capital : 19 818,37 €, siège : 42, rue Amiral Roussin 21000 DIJON, 388 565 269 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2025 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur : Frédéric LESUEUR, demeurant 1, rue de la Plage - 21250 GLANON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Siège de liquidation : 1, rue de la Plage - 21250 GLANON, adresse de correspondance et de notification des actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON.
L2604906

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SAFRAN

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 762 euros
Siège social : 8 place Bossuet 21000 DIJON
Siège de liquidation : 8 place Bossuet 21000 DIJON
423427202 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Shahriar DIBAJI demeurant 5 rue Legouz Gerland - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 8 place Bossuet 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2500653

ANGF LOCATION

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social :
10, Henri Barbusse
21600 LONGVIC
Siège de liquidation :
10, rue Henri Barbusse
21600 LONGVIC
838 770 188 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 09/10/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Grégory FRANCOIS, demeurant 10, rue Henri Barbusse - 21600 LONGVIC, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 10, rue Henri Barbusse - 21600 LONGVIC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis : Le liquidateur.

L2605257

MY FACADE

Suivant décision en date du 30/06/2026, l'associé unique de la société MY FACADE, SARL au capital de 2.000 €, siège social : 9 rue aux Cordes - 21170 SAINT USAGE, R.C.S. DIJON 900 652 694 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Mehmet YASAN, demeurant 9 rue aux Cordes - 21170 SAINT USAGE, associé unique et gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 9 rue aux Cordes - 21170 SAINT USAGE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2605401

DOUNP

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
17 Rue des Combottes
21121 DAIX
524943594 RCS DIJON

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe ADELIVING, demeurant 17 rue des Combottes 21121 DAIX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 17 rue des Combottes 21121 DAIX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2605153

CLOTURE

DE LIQUIDATION

LEGATIS
DIJON/QUETIGNY

Notaires
de France

2AS SARL

SARL au capital de 117.500 Euros
Siège social et siège de liquidation :
8 impasse de la Côte d'Or
21000 DIJON
918 244 930 R.C.S. Dijon
Liquidateur : M Philibert du REAU
de la GAIGNONNIERE
8 impasse de la Côte d'Or
21000 DIJON

Clôture de liquidation

Aux termes d'un acte authentique en date du 20/10/2026, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

L2605422

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES VIGNES BLANCHES MEDECINE GENERALE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES VIGNES BLANCHES MEDECINE GENERALE - Société civile immobilière en liquidation - Au capital de 3 048,98 euros - Siège social : 18 Rue Antoine De Saint-Exupéry Les Vignes Blanches 21300 CHENOVE- Siège de liquidation : 5 Rue Dante 06000 NICE - 320 464 654 RCS DIJON : Décisions Unanimes des Associés du 15/09/2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

L2605238

LEGI CONSEILS
Société civile d'avocats

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EARL DE L'EBEULON

Exploitation agricole à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 21.220,90 Euros
Siège social et siège de liquidation :
21610 ORAIN
382 962 678 R.C.S. Dijon

Par DUA du 19 septembre 2026, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Joelle RAPPHAT de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le liquidateur.

L2605376

MY FACADE

Suivant décision en date du 30/06/2026, l'associé unique de la société MY FACADE, SARL en liquidation au capital de 2.000 €, siège social et siège de liquidation : 9 rue aux Cordes - 21170 SAINT USAGE, R.C.S. DIJON 900 652 694 après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mehmet YASAN, demeurant 9 rue aux Cordes - 21170 SAINT USAGE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2605402

SC DM HOLDING

SC au capital de 31 120 €
Siège social : 14 boulevard du champ aux métiers
21800 QUETIGNY
RCS de DIJON n°822 384 749

Avis de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire du 19/10/2026 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. POTIER MARC de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 19/10/2026.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

POTIER MARC

L2605441

DOUNP

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 Rue des Combottes 21121 DAIX
524943594 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe ADELIVING de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2605158

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

LEGA
SPHERE
AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

QUINTALLET SPORT CHATILLON

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000 Euros
Siège social :
Sentier des Vignes Blanches
21500 MONTBARD
508 821 766 R.C.S. Dijon

Avis de fusion - Dissolution sans liquidation

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés du 15 octobre 2026, les associés ont approuvé le projet de traité de fusion signé le 14 août 2026 avec la société QUINTALLET SPORT, société à responsabilité limitée au capital de 9.863,45 €, dont le siège social est situé Route de Dijon - 21500 MONTBARD, immatriculée au R.S. de DIJON sous le numéro 393 872 890, société absorbante.

Ils ont également approuvé la dissolution anticipée sans liquidation de la société, qui résulte de la transmission universelle de son patrimoine à la société QUINTALLET SPORT. La fusion et la dissolution sont devenues définitives le 15 octobre 2026, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2026.

La société sera radiée du R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2605388

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX GUARNERIO

Changement de régime matrimonial Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT Notaire soussigné, membre de la société civile professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Éloïse SALICHON-COLLOT, Notaires associés» titulaire d'un Office notarial à la résidence de DIJON, 52 boulevard Carnot ;

Et dont l'Office notarial est immatriculé à la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) sous le numéro 21002 Office notarial n° 21002, le vingt octobre deux mille vingt six Monsieur Jean-Michel Elol Agnes GUARNERIO et Madame Annie Henriette Christiane PRANEUF, demeurant ensemble à FONTAINE LES DIJON (21121 Côte-d'Or) 2 allée des Glaieuls mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de MARSEILLE (13000 Bouches-du-Rhône) le 1^{er} juillet 1972, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Ludovic BAUT où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour avis.

L2605410

CONVOCACTION

VIVESCIA

Société coopérative agricole à capital variable
Siège social :
2 rue Clément Ader - 51100 REIMS
Agrément : 10 990
R.C.S. Reims : 302 715 966

Convocation aux assemblées de section

Les associés de la société coopérative agricole VIVESCIA, dont le siège social est 2 rue Clément Ader - 51100 REIMS, sont convoqués aux Assemblées de section qui auront lieu :
Section - Date - Horaire - Lieu
- Consultation des documents Pôle des sections

- DORMANS - Lundi 16 novembre 2026 - 15h00 - Espace 2000, Salle Meunier, Rue des Écoles, Port à Binson - 51700 MAREUIL LE PORT - DORMANS ;
- REIMS - Mardi 17 novembre 2026 - 9h00 - Salle des fêtes - Allée des Sports - 51110 LAVANNES - DONTRIEN ;
- SEINE BRIE CHAMPAGNE - Mercredi 18 novembre 2026 - 14h00 - Petit Théâtre, Centre culturel et sportif St-Ayout, 10 rue du Général Delort - 77160 PROVINS - MOUY SUR SEINE ;
- BARROIS - Vendredi 20 novembre 2026 - 10h00 - Salle polyvalente - Route de Neufchâteau - 55130 GONDRECOURT LE CHÂTEAU - GONDRECOURT ;
- CHAMPICARDE - Lundi 23 novembre 2026 - 14h00 - Espace Culturel du Parc, 39 bis rue de Leon - 02150 SISSONNE - MONTCORNET ;
- RETHEL - Mardi 24 novembre 2026 - 14h00 - Salle La Doyenne, Zone d'activité - 08300 TAGNON - ACY ROMANCE ;
- NORD ARDENNES - Mercredi 25 novembre 2026 - 10h00 - Salle Polyvalente, Rue du Bois de la Cour - 08390 LE CHESNE - LE CHESNE ;
- MAZAGRAN - Jeudi 26 novembre 2026 - 14h00 - Salle des Fêtes, 16C rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERES - ATTIGNY ;
- REVIGNY SOMME YÈVRE - Vendredi 27 novembre 2026 - 15h00 - Salle des Fêtes, Ruelle des Écoles - 55800 LAHEYCOURT - REVIGNY SUR ORNAIN ;
- LACS ET BRIENNOIS - Lundi 30 novembre 2026 - 14h00 - Salle V. NATURA, Ferme du Clos du Château - 10220 GÉRAUDOT - BRIENNE LE CHÂTEAU ;
- CÔTE DES BAR - Lundi 30 novembre 2026 - 14h00 - Salle V. NATURA, Ferme du Clos du Château - 10220 GÉRAUDOT - SAINT PARRIS LES VAUDES ;
- VITRY PERTHOIS - Mercredi 2 décembre 2026 - 14h00 - Salle du Manège, Quai des Fontaines - 51300 VITRY LE FRANÇOIS - VITRY MAROLLES ;
- COUPETZ ST OUE - Mercredi 2 décembre 2026 - 14h00 - Salle du Manège, Quai des Fontaines - 51300 VITRY LE FRANÇOIS - NUISEMENT ;
- CHAMPAGNE VAL DE SEINE - Vendredi 4 décembre 2026 - 9h30 - Salle polyvalente, 15 bis Grande Rue - 10510 CHÂTRES - CHÂTRES ;
- OTHE ET CHAOURÇOIS - Lundi 7 décembre 2026 - 14h00 - Salle des fêtes, 50 rue de la Mairie - 10130 AUXON - RONCENAY ;
- FÈRE VERTUS - Mercredi 9 décembre 2026 - 9h30 - Salle des Fêtes - 51230 CONNANTRE - FÈRE CHAMPENOISE ;
- SUIPPES VALMY - Jeudi 10 décembre 2026 - 14h00 - Salle Communale de l'Épinette, Rue du Mont Hury - 51460 L'ÉPINE - VALMY ;
- CHÂLONS VALLÉE DE MARNE - Jeudi 10 décembre 2026 - 14h00 - Salle Communale de l'Épinette, Rue du Mont Hury - 51460 L'ÉPINE - MATOUGUES.

Les comptes sociaux et consolidés clos au 30 juin 2026, les rapports du Conseil d'administration, les rapports des commissaires aux comptes, le document donnant l'information sur l'écart de prix visé à l'article L521-3-1 III du CRPM, le projet des résolutions, les statuts, le règlement intérieur et plus généralement tous les documents prévus par la loi et les statuts (art. 39 -1), sont à la disposition des associés, soit au siège social de la coopérative, soit dans l'un des pôles de section de référence des associés.

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Information des associés sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 et discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'assemblée générale plénière ordinaire annuelle ;

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés ;

2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, les comptes consolidés et les conventions réglementées ;

3. Présentation du document donnant l'information sur l'écart de prix visé à l'article L521-3-1 III du CRPM ;

4. Examen et approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés clos le 30 juin 2026 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Nomination et renouvellement d'administrateurs ;

8. Fixation de l'allocation pour les indemnités compensatrices de temps passé des administrateurs ;

9. Fixation de l'allocation pour la formation des administrateurs ;

10. Constatation de la variation du capital social ;

11. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

II. Présentation des candidats aux postes d'administrateurs

III. Élection des conseillers de section

IV. Élection des délégués de section à l'assemblée générale plénière ordinaire annuelle.

Convocation à l'assemblée générale plénière ordinaire annuelle

Les délégués de sections, élus par les assemblées de section, seront convoqués en assemblée générale plénière ordinaire annuelle le mardi 15 décembre 2026 à 10h00 au Centre des Congrès, 12 boulevard du Général Leclerc - 51100 REIMS.

Ordre du jour : Délibérations sur les points présentés en Assemblées de section (voir paragraphe I ci-dessus).

Pour avis :

Le conseil d'administration.

L2605380

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE DIJON

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 13 octobre 2026

SAS SOLAWEL, 1 Ancienne Voie Romaine, 21430 Manlay, RCS Greffe de Dijon 931 791 396. Programmation informatique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Septembre 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2605327

SARL AMERICAN WAY DIJON SUD, 14B Rue Jean Moulin, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 811 010 800. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.

L2605328

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SAS GASTRO-PRO CHR, Zae de Boulouze, 21110 Fauverney, RCS Greffe de Dijon 887 502 672. Commerce de détail d'autres équipements du foyer. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Septembre 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2605329

SAS REACTO, Chemin des Chevrières, ZA Les Chevrières, 21120 Gemeaux, RCS Greffe de Dijon 840 927 404. Conseil en relations publiques et communication. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 22 Septembre 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605330

SARL MAITRE CORBEAU, 1 Place du Docteur Grepin, 21120 Is-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 954 089 298. Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Juin 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2605331

SARL AMERICAN DREAM SHOP, 15 Rue de la Liberté, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 883 952 889. Autres commerces de détail en magasin non spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 05 Mai 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605332

SAS AJB, 166 Route de Dijon, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 930 954 516. Commerces de détail d'optique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Septembre 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605333

SARL MOBILIER FRED TROUSSEL, 2 B Rue de la Vison, 21760 Lamarche-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 884 421 777. Fabrication de structures métalliques et de parties de structures. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 28 Août 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605334

REDRESSEMENT
JUDICIAIRE

Jugement
du 13 octobre 2026

Madame Lautrina ISLAMI KURTI (EI), 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 981 533 474. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 13 Avril 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605314

SAS CABBY VTC, 8 Place Granville, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 908 345 812. Transports de voyageurs par taxis. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Avril 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605324

SAS DOMAINE DEVENEY MARS, 13 Grande Rue, 21190 Puligny-Montrachet, RCS Greffe de Grenoble 812 176 147. Vinification. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Octobre 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605325

SARL 3 COM-MEDIAS, 11 Boulevard Rembrandt, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 534 168 851. Conseil en relations publiques et communication. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 07 Janvier 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605326

CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement
du 13 octobre 2026

SARL IMMOBILIERE DU MOULIN, 62 Rue de Lorraine, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 401 023 916. Agences immobilières. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605315

SAS KEBAB DES PETIGNYS, 34B Rue des Petignys, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 980 341 770. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605316

Société civile de construction vente TEVA, 71 BIS Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 894 510 825. Promotion immobilière d'autres bâtiments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605317

Société civile de construction vente SCCV TOUR ELITHIS AUBERVILLIERS, 71 BIS Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 918 015 223. Supports juridiques de programmes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605318

SARL JULIVA (Lp receptions), 66B Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 978 935 021. Organisation de foires, salons professionnels et congrès. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605319

CHAMPENOIS SEBASTIEN (EI), 34 B rue de Chevernot, 21200 Beaune, RM 452 344 815. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605320

SAS KEBAB ETOILE, 39 Route de Dijon, 21110 Thorey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 981 312 317. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605321

SARL AUTOS CLASSIC DIJON, 717 Rue de l'Aviation, Aéroport Dijon-Bourgogne-Batiment Hm1, 21600 Ouges, RCS Greffe de Dijon 815 022 819. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605322

SAS B&S FOOD, 71 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 979 104 726. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605323

AVIS
ADMINISTRATIF

COMMUNE
DE MAXILLY
SUR SAONE

Avis d'instauration du
Droit de Prémemption
Urbain (DPU)

Par délibération n° 31_2026 en date du 29 septembre 2026, le Conseil Municipal de la commune de MAXILLY SUR SAONE a décidé d'instituer le Droit de Prémemption Urbain simple sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé. Cette délibération est affichée en Mairie pendant un mois depuis le 07 octobre 2026. Le dossier complet est consultable en Mairie, sous l'autorité du Maire, Alain DUNET. L2605405

RÉDACTION

CHEVALIER Frédéric
DEJESUS Emmanuelle

03.80.68.23.67

redaction.jdp@legalnet.org

BEAUNE

Mairie de BEAUNE

Avis d'enquête

Par arrêté n° 2026/143 en date du 07/10/2026, le Maire de BEAUNE a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclassement par anticipation, d'une partie de la rue des Prévoles de BEAUNE, qui se tiendra à l'annexe Perpreuil de la Mairie de BEAUNE, 4 rue du Moulin Perpreuil, du 4 novembre 2026 (9h00) au 20 novembre 2026 (17h00), soit une durée de 17 jours consécutifs.

Par ce même arrêté, M. Pierre ALEXANDRE, Expert foncier, commissaire enquêteur, a été désigné. Le dossier soumis à enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact pluriannuelle en application de l'article L.2141-2 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, relative au déclassement et cession par anticipation du domaine public d'une partie de la rue des Prévoles à Beaune, d'un plan de géomètre indiquant l'emprise à déclasser et un registre d'enquête, est consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 4 novembre 2026 (9h00) au 20 novembre 2026 (17h00) :

- Sur support papier ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public à l'annexe Perpreuil de la Mairie de BEAUNE, 4 rue du Moulin Perpreuil, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'annexe : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

- Sur le site internet de la ville <http://www.beaune.fr> - rubriques : Ma Ville / Urbanisme et Logement / Projet de déclassement rue des Prévoles.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions, à l'annexe Perpreuil, 4 rue du Moulin Perpreuil à BEAUNE aux jours et heures précisées ci-après :

- Le 4 novembre 2026 de 9h à 11h ;

- Le 13 novembre 2026 de 9h à 11h ;

- Le 20 novembre 2026 de 15h à 17h.

Les observations et propositions que soulève le projet, pourront également être portées :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur à l'annexe Perpreuil ;

- Par courrier électronique, à l'adresse e-mail enquetepublique@mairie-beaune.fr

- Par courrier adressé à la Mairie de BEAUNE, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de BEAUNE-Direction du Patrimoine et des Paysages Urbains, 8 rue de l'Hôtel de Ville, BP 30191 - 21205 BEAUNE CEDEX.

Des renseignements peuvent également être demandés auprès de la Ville de BEAUNE, personne publique responsable du projet, à l'adresse suivante : A l'attention de M^{me} Stéphanie CHARTIER, Mairie de Beaune, Annexe Perpreuil - Tél. : 03.80.24.57.21 - Courriel : amenagement.urbain@mairie-beaune.fr

Au terme de l'enquête publique ainsi que des conclusions et de l'avis motivé émis par le commissaire enquêteur :

- Le Conseil Municipal se prononcera, par une délibération, sur le déclassement d'une partie de la rue des Prévoles, par anticipation, conformément à l'article L.581-14-1 alinéa 5 du Code de l'Environnement ;

- Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables par le public à l'Annexe Perpreuil de la Mairie de BEAUNE, 4 rue du Moulin Perpreuil ou sur le site Internet de la Ville de BEAUNE (<http://www.beaune.fr>) pour une durée qui ne peut être inférieure à un an.

L2605176

Yonne

VENTE CESSIION

ATTRIBUTION D'APPORTS

ODELOT
ECYCLAGE
et ODELOT
ENVIRONNEMENT

Suivant acte SSP en date du 21/09/2026 enregistré le 13/10/2026 au SIE de AUXERRE, dossier N° 202600029193, référence n° 8904P012026A01203 ;

ASTRA RECYCLAGE, SAS au capital 1.000.000 €, 6 route de la Zone Industrielle - 58000 SAINT ÉLOI, 819 621 194 au R.C.S. de NEVERS, a cédé à RECYDAG / AUTODAG, SARL au capital 111.000 €, Vallée des Crocs, Route de Montereau - 77130 GRANDE PAROISSE, 808 490 635 au R.C.S. de MELUN, un fonds de commerce de recyclage de métaux et de traitement des déchets sis et exploité La Ferme du renard, ZI la Saunière - 89600 SAINT FLORENTIN comprenant la clientèle et l'achalandage le droit à l'usage de la ligne téléphonique associée au numéro 03.86.43.76.10, les nom commerciaux ODELOT ECYCLAGE et ODELOT ENVIRONNEMENT utilisé par le vendeur de 2016 à 2019 le matériel et le mobilier commercial le bénéfice de tous les marchés, traités et contrats relatifs à l'exploitation du fonds de commerce le droit à la signature d'un nouveau bail des locaux d'exploitation moyennant le prix de 150.000 €. La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/09/2026.

Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : La Ferme du Renard, ZI la Saunière - 89600 ST FLORENTIN. La correspondance est à adresser à l'étude notariale SELARL STOVEN - JACQUART, 27 rue Allent - 62500 ST OMER. L2605273

CONSTITUTION
DE SOCIETE

CKD 89

Par acte SSP du 14/10/2026, il a été constitué une SAS dénommée : CKD 89.

SIÈGE SOCIAL : 27 avenue Jean Jaures - 89000 AUXERRE.
CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : Restauration rapide sans vente d'alcool.

PRÉSIDENT : M. FOUED FAKKAHI, 10 avenue de Gratterry, Bat C - 89000 AUXERRE.

ADMISSIONS AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

CLAUSES D'AGRÈMENTS : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE. L2605290

ADE MOBILE

Par acte SSP du 17/09/2026, il a été constitué une SAS dénommée : ADE MOBILE.

SIÈGE SOCIAL : 9 rue d'Alsace Lorraine - 89100 SENS.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : Achat, vente et réparation de téléphones et tous autres produits électroniques et informatiques. Achat vente, import-export, négoce, commerce international, distribution de produits et de tous matériels non réglementés.

PRÉSIDENT : M. Muhammad USMAN, 19 promenade des champs plaisants - 89100 SENS, Chez 5E Etage P 970 - 89100 SENS.

ADMISSIONS AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

CLAUSES D'AGRÈMENTS : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de SENS. L2605340

AC CREATION

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 12/10/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AC CREATION

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :*la conception, la recherche et le développement, l'édition, l'intégration, le déploiement, l'hébergement, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation, sous toutes formes et par tous moyens, notamment par licence, abonnement, logiciel en tant que service (SaaS), service en ligne ou mise à disposition à distance, de logiciels, progiciels, applications web et mobiles, plateformes numériques et solutions informatiques ;*la conception, le développement, l'adaptation, l'intégration, le déploiement, l'exploitation et la commercialisation de solutions d'intelligence artificielle, notamment d'intelligence artificielle générative, de modèles de langage, d'agents autonomes, d'agents conversationnels, d'assistants virtuels et de systèmes d'automatisation, ainsi que leur mise à disposition en environnement local, hébergé, cloud, souverain ou chez le client ;*la conception, le développement, l'intégration et la commercialisation de solutions d'automatisation, d'orchestration, d'interconnexion et d'interopérabilité entre logiciels, applications, systèmes d'information, bases de données et systèmes d'intelligence artificielle, notamment au moyen d'API, connecteurs, passerelles et interfaces ;*la conception, la mise à disposition, l'hébergement et l'exploitation d'infrastructures informatiques, de serveurs, environnements cloud, environnements virtualisés ou isolés, bases de données, bases de connaissances et solutions de stockage, de supervision, d'observabilité, de monitoring, de sécurité, de facturation et d'administration informatique ;*toutes prestations de conseil, d'audit, de diagnostic, d'expertise, d'assistance, d'intégration, d'accompagnement, de formation professionnelle et de transfert de compétences dans les domaines du numérique, de l'informatique, du développement logiciel, de l'intelligence artificielle, de la donnée, de l'automatisation et de la transformation numérique ;*la conception, la création, l'édition, l'exploitation et la gestion de sites internet, de plateformes numériques et de contenus numériques, ainsi que toutes prestations de référencement, de communication et de marketing digital ;*l'acquisition, la création, le dépôt, la protection, l'exploitation, la concession, la cession et la commercialisation de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment logiciels, codes sources, marques, brevets, dessins et modèles, noms de domaine, bases de données, créations et savoir-faire, se rapportant directement ou indirectement aux activités de la Société ;*la fourniture, l'installation, la configuration, l'exploitation, l'infogérance, la supervision et la maintenance de matériels, équipements, serveurs et infrastructures informatiques nécessaires à l'exercice des activités de la Société ;*la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes entreprises, sociétés ou groupements créés ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou contribuer à sa réalisation ;*et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, l'extension ou le développement.L'exercice des activités ci-dessus s'effectuera sous réserve, le cas échéant, de l'obtention de toutes autorisations, agréments, certifications ou qualifications requis par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Siège social : 12 rue du Terrier, 89100 MAILLOT

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

Président : AC CREATION, SASU au capital de 500 €, ayant son siège social 12 rue du Terrier 89100 MAILLOT au RCS de SENS

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix. L'associé unique détient la totalité des 500 actions, soit 100 % des droits de vote.

Alexandre JACQ

L2605260

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

ZUP BARBER

Par acte SSP du 06/10/2026, il a été constitué une SASU dénommée : ZUP BARBER.

SIÈGE SOCIAL : Avenue du 8 Mai 1945, Centre Commercial des Champs Plaisants - 89100 SENS.

CAPITAL : 100 €.

OBJET : Espace de beauté et vente de cosmétique.

PRÉSIDENT : M. Abdallah MAANDOUCHE, 7 bis rue du Général de Gaulle - 89100 SENS.

ADMISSIONS AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

CLAUSES D'AGREMENTS : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de SENS. L2605364

NEYMON JEROME

Rectificatif à l'annonce parue le 07/10/2026 concernant la société NEYMON JEROME, il y avait lieu de lire : Par acte SSP du 01/10/2026. L2605268

Traméo

Aux termes d'un acte électronique en date à 19/10/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dénommée Traméo, dont le siège social est situé Route de Frangey - 89160 LEZINNES, qui a pour objet, en France et à l'étranger, l'activité de bureau d'études, de conseil, d'ingénierie et d'assistance technique dans les domaines de la végétation, du paysage, de la forêt, de l'environnement et de la biodiversité ; la réalisation d'études, diagnostics, expertises, inventaires, cartographies et états des lieux relatifs à la végétation, aux espaces naturels, forestiers et paysagers ; l'établissement de prescriptions, plans de gestion et recommandations concernant l'entretien de la végétation, le débroussaillage, l'élagage, l'abattage, la sécurisation des arbres et des peuplements végétaux, notamment à proximité des réseaux et infrastructures de transport, de distribution d'énergie, de télécommunication ou ferroviaires ; la réalisation d'études naturalistes, écologiques et environnementales portant sur la faune, la flore, les habitats naturels, les zones humides et la biodiversité ; la conception et la proposition d'aménagements paysagers, forestiers, écologiques et de gestion durable de la végétation, notamment sous les lignes électriques et à proximité des infrastructures ; les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de coordination, d'expertise, d'audit, de suivi environnemental et de formation dans les domaines se rattachant à l'objet social. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS d'AUXERRE. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions au profit de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. La société TRAVAUX RESEAUX ENVIRONNEMENT ELAGAGE, par sigle TREE (RCS 522 414 754) a été nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée.

Pour avis.

L2605383

EARL DES MAILLARDES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 octobre 2026, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée :

DÉNOMINATION SOCIALE : EARL DES MAILLARDES.

FORME : Exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.

OBJET : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

CAPITAL SOCIAL : 7.500 €.

SIÈGE SOCIAL : PERCENEIGE (89260), 6 rue des Lilas.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

APPORTS EN NATURE : Apport de numéraire pour un montant de 7.500 €.

GÉRANT : M. Vincent LAVILLETTE, demeurant à PERCENEIGE (89260), Villiers-Bonneux, 6 rue des Lilas.

CESSIONS DE PARTS : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).

Pour avis et mention, la gérance. L2605389

ATELIER VICTORIA

Aux termes d'un acte SSP du 16/10/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : ATELIER VICTORIA.

OBJET : En France et à l'étranger : L'achat, la vente, le négoce, l'importation, l'exportation et le dépôt -vente de véhicules automobiles et de véhicules terrestres à moteur, neufs ou d'occasion.

SIÈGE SOCIAL : 1 chemin des Récits - 89140 MICHERY.

CAPITAL : 100.000 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de SENS.

PRÉSIDENT : La société IMPACT, SAS au capital de 602.000 € dont le siège social est situé 35 rue de la Libération - 77370 NANGIS, 932 160 237 R.C.S. MELUN.

CESSION DES ACTIONS : Les cessions de titres par l'associé unique ou entre actionnaires s'effectuent librement. Sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, la cession d'actions à un tiers non-actionnaire à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément de la société dans les conditions décrites dans les statuts.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES ET D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom. Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.

L2605400



COMBE INVEST

Société civile
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 22 bis rue de Paris
89100 ST DENIS LES SENS

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 15 octobre 2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile.

DÉNOMINATION SOCIALE : COMBE INVEST.

SIÈGE SOCIAL : 22 bis rue de Paris - 89100 ST DENIS LES SENS.

OBJET SOCIAL : La prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations, toutes entreprises, toutes sociétés, créées ou à créer ; Et ce par tous moyens notamment apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion ou autrement, la gestion de tous portefeuilles de titres ou de valeurs mobilières, l'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus -indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Monsieur Matthieu COMBE, demeurant 22 bis rue de Paris - 89100 ST DENIS LES SENS.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis : La gérance.

L2605369

MODIFICATION

DE STATUTS

SCI DE LA FORTELLE

SC au capital de 1.100 Euros

Siège social :

Bois de la Tranchette

89150 DOMATS

442 469 268 R.C.S. Sens

Aux termes du procès-verbal des décisions des associés du 12/10/2026, il a été pris acte de la fin des fonctions de gérant de M^{me} Solange MAHEAS épouse FAIDIT et M. Marc FAIDIT et décidé de nommer en qualité de nouvelle gérante, M^{me} Marie-Laurence FAIDIT épouse LEFEVRE, demeurant à BEAUTHEIL SAINTS (77120), 5 hameau Epieds.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de SENS. L2605278

H&D INVEST

SAS au capital de 1.000 Euros

Siège social :

3 rue du Petit Bois

89240 VILLEFARGEAU

979 912 664 R.C.S. d'Auxerre

Suivant délibérations en date du 15/10/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au : 1 rue Simon Chenard - 89000 AUXERRE.

Modification au R.C.S. d'AUXERRE. L2605299



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SCEA FERME DE L'ANCIEN PRIEURÉ

Société civile d'exploitation agricole

au capital de 7.622,45 Euros

Siège social :

10 rue de l'Eglise Saint Eutrope

Villefranche - 89120 CHARNY

ORÉE DE PUISAYE

391 152 550 R.C.S. Sens

Aux termes des décisions unanimes des associés du 30 septembre 2026, il a été décidé, à compter du même jour :

- De prendre acte de la démission de Madame Elizabeth BEULLARD née CADET de ses fonctions de gérante et de nommer en qualité de gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Gilles BELTIER, demeurant 25 Grande Rue - 89300 CHAMPLAY ;

- De transférer le siège social du 10 rue de l'Eglise Saint Eutrope, Villefranche - 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE au 25 Grande Rue - 89300 CHAMPLAY ;

- De proroger la durée de la société et de la porter à 99 ans à compter du 1^{er} avril 1993, soit jusqu'au 31 mars 2092 ;

- De modifier la date de clôture de l'exercice social, désormais fixée au 31 décembre de chaque année.

Les articles 4, 5 et 17 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de SENS.

Pour avis : La gérance.

L2605341



CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

155 avenue d'Echenilly

10120 SAINT ANDRE LES VERGERS

Tél. : 03.25.45.10.69

SEL DR AFIF

SELARLU au capital de 250 000 €

Siège social :

3 Impasse des Beaux Lieux

89100 SENS

RCS de SENS n°109 845 560

Transfert de siège

En date du 09/10/2026, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 5 promenade des Champs Plaisants, 89100 SENS à compter du 09/10/2026.

Mention : RCS de SENS L2605397

CONVOCAATION

VIVESCIA

Société coopérative agricole à capital variable

Siège social :

2 rue Clément Ader - 51100 REIMS

Agrément : 10 990

R.C.S. Reims : 302 715 966

Convocation aux assemblées de section

Les associés de la société coopérative agricole VIVESCIA, dont le siège social est 2 rue Clément Ader - 51100 REIMS, sont convoqués aux Assemblées de section qui auront lieu :

Section - Date - Horaire - Lieu

- Consultation des documents Pôle des sections

- DORMANS - Lundi 16 novembre

2026 - 15h00 - Espace 2000, Salle

Meunier, Rue des Ecoles, Port à

Binson - 51700 MAREUIL LE PORT

- DORMANS ;

- REIMS - Mardi 17 novembre 2026 -

9h00 - Salle des fêtes - Allée des Sports

- 51110 LAVANNES - DONTRIEN ;

- SEINE BRIE CHAMPAGNE

- Mercredi 18 novembre 2026 - 14h00

- Petit Théâtre, Centre culturel et sportif

St-Ayoul, 10 rue du Général Delort -

77160 PROVINS - MOUY SUR SEINE ;

- BARROIS - Vendredi 20 novembre

2026 - 10h00 - Salle polyvalente

- Route de Neufchâteau - 55130

GONDRECOURT LE CHÂTEAU

- GONDRECOURT ;

- CHAMPICARDE - Lundi 23

novembre 2026 - 14h00 - Espace

Culturel du Parc, 39 bis rue de Laon

- 02150 SISONNE - MONTCORNET ;

- RETHEL - Mardi 24 novembre

2026 - 14h00 - Salle La Doyenne,

Zone d'activité - 08300 TAGNON - ACY

ROMANCE ;

- NORD ARDENNES - Mercredi

25 novembre 2026 - 10h00 - Salle

Polyvalente, Rue du Bois de la Cour

- 08390 LE CHESNE - LE CHESNE ;

- MAZAGRAN - Jeudi 26 novembre

2026 - 14h00 - Salle des Fêtes, 16C rue

du Chemin Salé - 08400 VOUIZIERS

- ATTIGNY ;

- REVIGNY SOMME YÈVRE

- Vendredi 27 novembre 2026 - 15h00

- Salle des Fêtes, Ruelle des Ecoles

- 55800 LAHEYCOURT - REVIGNY

SUR ORNAI ;

- LACS ET BRIENNOIS - Lundi

30 novembre 2026 - 14h00 - Salle V.

NATURA, Ferme du Clos du Château

- 10220 GÉRAUDOT - BRIENNE LE

CHÂTEAU ;

- CÔTE DES BAR - Lundi 30

novembre 2026 - 14h00 - Salle V.

NATURA, Ferme du Clos du Château

- 10220 GÉRAUDOT - SAINT PARRÉS

LES VAUDES ;

- VITRY PERTHOIS - Mercredi

2 décembre 2026 - 14h00 - Salle du

Manège, Quai des Fontaines - 51300

VITRY LE FRANÇOIS - NUISEMENT ;

- CHAMPAGNE VAL DE SEINE

- Vendredi 4 décembre 2026 - 9h30

- Salle polyvalente, 15 bis Grande Rue

- 10510 CHÂTRES - CHÂTRES ;

- OTHE ET CHAOURÇOIS - Lundi

7 décembre 2026 - 14h00 - Salle des

fêtes, 50 rue de la Mairie - 10130

AUXON - RONCENAY ;

- FÈRE VERTUS - Mercredi 9

décembre 2026 - 9h30 - Salle des

Fêtes - 51230 CONNANTRE - FÈRE

CHAMPENOISE ;

- SUIPPES VALMY - Jeudi 10

décembre 2026 - 14h00 - Salle

Communale de l'Épinette, Rue du Mont

Hury - 51460 L'ÉPINE - VALMY ;

- CHÂLONS VALLÉE DE MARNE -

Jeudi 10 décembre 2026 - 14h00 - Salle

Communale de l'Épinette, Rue du Mont

Hury - 51460 L'ÉPINE - MATOUGUES.

Les comptes sociaux et consolidés clos au 30 juin 2026, les rapports du Conseil d'administration, les rapports des commissaires aux comptes, le document donnant l'information sur l'écart de prix visé à l'article L521-3-1 III du CRPM, le projet des résolutions, les statuts, le règlement intérieur et plus généralement tous les documents prévus par la loi et les statuts (art. 39 -1), sont à la disposition des associés, soit au siège social de la coopérative, soit dans l'un des pôles de section de référence des associés.

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. Information des associés sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 et discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'assemblée générale plénière ordinaire annuelle :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés ;

2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, les comptes consolidés et les conventions réglementées ;

3. Présentation du document donnant l'information sur l'écart de prix visé à l'article L521-3-1 III du CRPM ;

4. Examen et approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés clos le 30 juin 2026 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Nomination et renouvellement d'administrateurs ;

8. Fixation de l'allocation pour les indemnités compensatrices de temps passé des administrateurs ;

9. Fixation de l'allocation pour la formation des administrateurs ;

10. Constatation de la variation du capital social ;

11. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

II. Présentation des candidats aux postes d'administrateurs

III. Election des conseillers de section

IV. Election des délégués de section à l'assemblée générale plénière ordinaire annuelle.

Convocation à l'assemblée générale plénière ordinaire annuelle

Les délégués de sections, élus par les assemblées de section, seront convoqués en assemblée générale plénière ordinaire annuelle le mardi 15 décembre 2026 à 10h00 au Centre des Congrès, 12 boulevard du Général Leclerc - 51100 REIMS.

Ordre du jour : Délibérations sur les points présentés en Assemblées de section (voir paragraphe I ci-dessus).

Pour avis :

Le conseil d'administration.

L2605381

AVIS DIVERS

AC CREATION

SASU au capital de 500 €

Siège social : 12 rue du Terrier

89100 MAILLOT

RCS de SENS

Rectificatif de l'annonce parue sous le n°L2605260 sur Le Journal du Palais du 19/10/2026.

Il fallait lire : Président : Monsieur Alexandre JACQ, demeurant 12 rue du Terrier, 89100 MAILLOT, au lieu de : Président : AC CREATION, SASU au capital de 500 €, ayant son siège social 12 rue du Terrier 89100 MAILLOT au RCS de SENS. Le reste de l'annonce demeure inchangé.

Pour avis : Le président.



**LA LIGUE
CONTRE
LE CANCER**



ESSONNE

Ensemble contre le cancer

FAIRE UN DON



FLASHEZ
CE QR CODE



Aubin Barillon. Ce Chalonnais d'adoption, trentenaire, a remporté le Marathon des Sables Handi, disputé du 2 au 10 octobre dans le désert marocain. Retour sur le parcours singulier d'un homme qui a fait de son handicap un moteur.

Les roues du destin



Aubin Barillon n'est pas né avec une vocation de sportif. Enfant, il se souvient de quelques randonnées avec ses parents et de parties de basket entre copains, mais rien qui le prédestinait au haut niveau.

Originaire de Strasbourg, il a une douzaine d'années lorsqu'il commence à éprouver des difficultés à marcher, sans en comprendre la cause. Le diagnostic tombe : un angiome de la moelle épinière. L'espoir d'une guérison s'éloigne au fil des opérations et des hospitalisations, il se retrouve en fauteuil roulant.

Après une période difficile faite d'incompréhension et de rééducation, le jeune homme finit par rebondir. « J'ai eu la chance d'être bien entouré par ma famille, mes amis », souligne-t-il. Il trouve dans le sport un formidable moyen de se reconstruire.

STAPS, À L'ÉPREUVE DES PRÉJUGÉS

À mesure qu'il pratique, une idée s'impose : faire du sport son métier. Aubin s'inscrit donc en STAPS à Strasbourg, sans signaler d'emblée son handicap. « Je voulais prouver que c'était possible, être le premier à y arriver. J'ai averti l'infirmière quinze jours avant. Ils ont réuni les profs et ça s'est bien passé. Tout le monde a été ouvert. Ils ont mis en place des aménagements, plus ou moins réussis. Ce fut une belle expérience, y compris pour l'équipe éducative. »

En parallèle de ses études, il se lance dans le basket-fauteuil de haut niveau avec le club de Strasbourg. Il évolue en deuxième puis en première division. Son cursus universitaire le conduit ensuite à Dijon.

CAP SUR LA BOURGOGNE

Aubin Barillon devient Bourguignon et rejoint naturellement l'Élan Chalon, dont l'équipe de basket-fauteuil évolue alors en troisième division « mais affichait de grosses ambitions ».

En 2017, il obtient son Master 1 en activité physique adaptée avant d'effectuer un service civique au comité handisport de Saône-et-Loire. Sa mission ? La sensibilisation des jeunes. « Je suis allé dans les écoles pour partager mon récit de vie, parler du handisport. »

Il travaille ensuite pendant cinq ans chez Decathlon, avant de créer sa propre entreprise spécialisée dans



Le parcours résilient d'Aubin Barillon est un exemple pour les personnes atteintes d'un handicap. Crédit : Ian Corless.

la commercialisation de fauteuils roulants. Il collabore avec plusieurs sociétés, dont le fabricant japonais Whill.

Le sport reste omniprésent. Mais après cinq saisons à l'Élan Chalon, Aubin ressent le besoin de changer d'horizon. « J'ai arrêté le basket parce que je commençais à me lasser. Je voulais goûter à autre chose, faire du sport avec des valides, avec mes potes. » Il s'essaie notamment au badminton et aux voyages notamment un tour de l'Islande. L'envie de découverte est intacte, elle va le mener au cœur du désert marocain.

UNE ROUE DANS LE TRAIL

C'est une première participation au Marathon des Sables Handi qui lui ouvre les portes du trail. Une version handisport de cette course mythique, adaptée pour permettre à des personnes en fauteuil de prendre part à l'aventure. « La première fois, c'était plutôt un test, la découverte

d'un milieu. Après, je suis revenu en mode compétiteur. »

Le principe de cette compétition repose sur une équipe de quatre personnes : l'athlète en fauteuil et trois accompagnants valides, qui se relaient pour pousser ou tirer le fauteuil sur les terrains difficiles. Aubin, qui conserve le plein usage de ses bras, contribue lui aussi à l'effort en poussant sur ses roues. Une course qui repose autant sur la solidarité que sur l'endurance. « On partage l'effort pour avancer », résume l'athlète. Cette année, les organisateurs ont ajouté des épreuves en solo durant lesquelles le participant en situation de handicap pousse et dirige lui-même son fauteuil, avec des temps bonus à la clé.

LA VICTOIRE AU BOUT DES ROUES

Début octobre, Aubin et ses trois équipiers, Florian Lamalle, Samuel Alampi et Jérôme Plantegenet, se sont ainsi attaqués à quelque 70 kilo-

mètres de dunes, de rochers et de sols caillouteux, répartis sur trois étapes et le tout en totale autonomie sous une chaleur accablante (jusqu'à 43 °C). « On partait tôt le matin. Les étapes duraient entre 2 h 30 et 3 heures. » Seize équipages handisport, venus

1994

Naissance le 18 janvier à Strasbourg.

Janvier 2007

Aubin se retrouve en fauteuil roulant.

Septembre 2012

Entrée en STAPS à Strasbourg.

Août 2016

Arrivée à l'Élan Chalon, en basket-fauteuil.

Octobre 2026

Victoire au Marathon des Sables Handi.

« Il y a eu quelques évolutions dans l'accessibilité, mais ça n'a pas suivi partout. Et les fauteuils roulants ne sont pas encore totalement remboursés... ».

principalement de France, mais aussi de Suisse, d'Italie, de Belgique et d'Angleterre, étaient au départ. Au terme de cette aventure, Aubin

Barillon et son équipe ont décroché la victoire. Une belle performance sportive, évidemment mais l'essentiel est ailleurs : contribuer à installer durablement le Marathon des Sables Handi parmi les

grands rendez-vous internationaux du sport inclusif.

D'autres grandes courses commencent à s'intéresser au trail handisport à l'instar de l'Ultra-Trail du Mont-Blanc (UTMB). Cet été, Aubin et ses équipiers ont été invités à tester le dispositif en montagne, lors d'une course où quatre équipages se sont relayés sur le parcours.

DE NOUVEAUX DÉFIS EN LIGNE DE MIRE

On l'imagine aisément : la victoire marocaine a donné de nouvelles idées. Lors de cette course, Aubin a rencontré le traileur Sélim Deterpigny. Les deux hommes ont décidé de se lancer un défi de taille : réaliser une « Crazy Loop », un format d'ultra-trail consistant à enchaîner des boucles, dans une station de montagne. Leur ambition ? Dépasser les 100 kilomètres en 24 heures. « Ça n'a jamais été fait, c'est un gros objectif. »

Si les Jeux paralympiques de Paris 2024 ont contribué à mettre le sujet sur le devant de la scène, Aubin estime que l'élan est retombé trop rapidement. « Il y a eu quelques évolutions dans l'accessibilité, mais ça n'a pas suivi partout. Et les fauteuils roulants ne sont pas encore totalement remboursés... ».

À CHALON, AVANCER AU QUOTIDIEN

À Chalon-sur-Saône, où il vit aujourd'hui, Aubin Barillon ne cherche pas à dramatiser les difficultés, mais son expérience lui donne un regard concret sur les progrès qui restent à accomplir. « J'ai la chance d'habiter au rez-de-chaussée et j'ai une voiture adaptée, avec des commandes au volant. Je suis donc indépendant. » Il se montre plutôt satisfait de l'accessibilité des petits commerces, épiceries, restaurants. Mais certains lieux publics restent plus compliqués à fréquenter, notamment les gares et les mairies. À bon entendre...

DAVID BESSENAY



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

